

Dear Mr. Naftzger:

On behalf of the Province of Québec, please find enclosed our 2015 Water Conservation and Efficiency Program Report for review by the Regional Body pursuant to Article 304 of the *Great Lakes-St. Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement*. Please note that this reports is subject to revision throughout the course of the Regional Body program review process.

If you have any questions, please do not hesitate to contact me.

Sincerely,

Marcel Gaucher

**Province of Québec**  
**Water Conservation and Efficiency Program Annual Review, 2015**

---

The following information shall be included in the Water Conservation and Efficiency Program reports submitted by the States and Provinces to the Regional Body and Compact Council pursuant to the requirements in the Agreement Article 304 and the Compact Section 4.2.2.

**1. Lead agency and contact person.**

The ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), or Ministry of Sustainable Development, Environment and the Fight Against Climate Change, is mandated to implement the Agreement in Québec.

Representative of Premier Philippe Couillard to the Regional Body:

Mr Marcel Gaucher  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction générale des politiques de l'eau  
Édifice Marie-Guyart, 8<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 42  
Québec (Québec) G1R 5V7

Email : [marcel.gaucher@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:marcel.gaucher@mddelcc.gouv.qc.ca)

Tel : 418 521-3885, ext. 4035

Fax : 418 644-2003

**2. Québec's Water conservation and efficiency goals and objectives consistent with the Basin-wide goals and objectives. If developed, include State or Provincial goals and objectives or link to electronic version.**

For guidance on Québec's Water Conservation and Efficiency Program, goals and objectives, please follow the link:  
[www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/conservation-utilisation-efficace-eau/programme-en.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/conservation-utilisation-efficace-eau/programme-en.pdf)

### 3. Water Conservation and Efficiency Program Overview.

#### a) References to Québec's Water Conservation and Efficiency Program in laws, regulations and policies.

- The *Act to Affirm the Collective Nature of Water Resources and Provide for Increased Water Resource Protection (Water Act)*, adopted June 11, 2009:  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_6\\_2/C6\\_2\\_A.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_6_2/C6_2_A.html)
- The *Environment Quality Act* [Article 31.101]:  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q\\_2/Q2\\_A.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2_A.htm)
- The *Regulation respecting the framework for authorization of certain projects to transfer water out of the St. Lawrence River Basin* adopted June 22, 2011 and in force September 1, 2011:  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q\\_2/Q2R5\\_1\\_A.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R5_1_A.HTM)
- The *Regulation respecting water withdrawals and water protection* adopted July 16, 2014, and in force August 14, 2014:  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q\\_2/Q2R35\\_2\\_A.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R35_2_A.HTM)

#### b) Summary description of the Québec's Water Conservation and Efficiency Program including voluntary and mandatory elements.

In 2007, Quebec adopted water conservation and efficiency use goals and objectives in accordance with basin-wide goals. Quebec submitted its final program, including goals, objectives, targets and measures, in September 2013. Appendix 1 contains the annual review of the program for 2015, including measures that are voluntary or mandatory and their implementation timeline and status. For more details on the measures, including the ministry in charge and a description of each measure, the full program is available at this address:

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/conservation-utilisation-efficace-eau/programme-en.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/conservation-utilisation-efficace-eau/programme-en.pdf) or on the Regional body website:

<http://glsiregionalbody.org/Docs/ProgramReports/2013/QE%20Water%20Conservation%20and%20Efficiency%20Program%20Assesment-2013.pdf> (Quebec Water Conservation and Efficiency Program Assessments, 2013)

4. For each of the regional objectives identify how the State/Provincial program is consistent with the regional objective, and a description of how the State or Province promotes Environmentally Sound and Economically Feasible Water Conservation Measures. More details for each objective are available at [http://www.glsregionalbody.org/Docs/Resolutions/GLSLRWRRB\\_Resolution\\_6-Conservation-Efficiency.pdf](http://www.glsregionalbody.org/Docs/Resolutions/GLSLRWRRB_Resolution_6-Conservation-Efficiency.pdf) and can be referenced below.

**Table 2. How the Québec program is consistent with the regional objective**

REGIONAL OBJECTIVES	CONSISTENT GOALS AND OBJECTIVES
➤ Guide programs towards long-term sustainable water use.	The first goal, <i>Foster long-term sustainable water use that takes ecosystem health and water needs into account</i> , directly concerns government actions that ensure the sustainability of water withdrawals in Québec. The actions are grouped under three objectives: legal issues, reduced water use in various activity sectors, and ecosystem protection.
➤ Adopt and implement supply and demand management to promote efficient use and conservation of water resources.	The second goal, <i>Adopt and implement a supply and demand management approach that takes into account the expected impacts of climate change</i> , concerns the new regulatory system for water withdrawals that now incorporates sound management principles. The goal has two objectives: determine how much water is withdrawn, consumed, and disposed of and, learn more about how climate change affects supply and demand.
➤ Improve monitoring and standardize data reporting among State and Provincial water conservation and efficiency programs.	The third goal, <i>Implement monitoring measures for the Water Conservation and Efficiency Program</i> , specifically recognises MDDELCC role to coordinate and monitor the Program. This goal has two objectives: develop a process with which to assess the Program and, make Program assessment a source of ongoing knowledge acquisition.
➤ Develop science, technology and research.	The fourth goal, <i>Promote scientific research, technological development, and knowledge acquisition</i> , concerns the development of knowledge on water conservation and efficiency. The three objectives under this goal are to strengthen research efforts, encourage partnerships, and foster the development of new technology.

<p>➤ Develop education programs and information sharing for all water users.</p>	<p>The fifth goal, <i>Educate, inform, equip, and motivate water stakeholders and users</i>, groups together practical means to guide, support, and empower water stakeholders and users in their approach to water conservation and efficiency. This goal involves four objectives: raising awareness of the value of water, sharing information, developing practical tools, and recognizing efforts.</p>
--	---

**5. Description of the State or Provincial Water conservation and efficiency program implementation timeline and status.**

Appendix 1 includes all program measures and their implementation timeline and status for 2015.

**Appendix 1. Description of how the State or Province promotes Environmentally Sound and Economically Feasible Water Conservation Measures**

**Goal 1: Foster long-term sustainable water use that takes ecosystems health and varied water uses into account**

**Objective 1: Review existing laws and enact new legislation as required**

No.	Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
<b>Target 1.1: Include the provisions of the Great Lakes-St. Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement in Québec legislation</b>							
1	Entry into force of the Act to Affirm the Collective Nature of Water Resources and Provide for Increased Water Resource Protection (Water Act)	Adopted on June 11, 2009; fully enforced on August 14, 2014	The Act includes the provisions of the Great Lakes-St. Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement in the Environment Quality Act (sections 31.88 to 31.104) and introduces section 31.101 which takes into consideration water conservation and efficiency programs.	Include the requirements of the Great Lakes-St. Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement in Québec legislation with the implementation of all the provisions of the Water Act.  (Adopted in 2009, only the subdivision concerning the "management of water resources" remained to be implemented.)	Measure completed	Measure completed	All requirements of the Agreement are included in Québec legislation following the coming into force of all provisions of the Water Act.
<b>Target 1.2: Enact the regulations required to control water withdrawals</b>							
2	Entry into force of the Regulation respecting the declaration of water withdrawals (RDWW)	Adopted on August 12, 2009, implemented on September 10, 2009 and amended on June 22, 2011	<i>Also meets objective 4.</i> The entry into force of this regulation provides a framework for water withdrawals by enabling us to know the volumes of water withdrawn and consumed in Québec. The regulation concerns withdrawals of 75 000 litres or more per day, with exceptions. This information will provide knowledge about water uses that will serve in determining the potential impact of new or increased withdrawals and the need for water conservation and efficiency.	Implementation of all provisions of the Regulation respecting the declaration of water withdrawals.  (The regulation entered fully into force in 2011.)	Measure completed	Measure completed	All provisions of the Regulation respecting the declaration of water withdrawals have been implemented.
3	Entry into force of the Regulation respecting the framework for authorization of certain projects to transfer water out of the St. Lawrence River Basin	Adopted on June 22, 2011 and implemented on September 1, 2011	The entry into force of this regulation provides a framework for certain cases that are exempt from the prohibition against water transfers in order to supply municipal water systems. Section 3 of the regulation indicates that an application for authorization must be filed with the MDDELCC for any new or increased transfer of water out of the St. Lawrence River Basin. For a transfer to be authorized, the withdrawer must implement water conservation and efficiency measures.	Implementation of all provisions of the Regulation respecting the framework for authorization of certain projects to transfer water out of the St. Lawrence River Basin.  (The regulation entered fully into force in 2011.)	Measure completed	Measure completed	All provisions of the Regulation respecting the framework for authorization of certain projects to transfer water out of the St. Lawrence River Basin have been implemented.

No.	Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
4	Entry into force of the Water Withdrawal and Protection Regulation (WWPR)	Adopted on July 17, 2014 and implemented on August 14, 2014	<p><i>Also meets objective 12.</i></p> <p>The entry into force of this regulation provides a framework for water withdrawals. It sets terms and conditions for the authorization of water withdrawals, and administrative and penal provisions to ensure that it is respected. To be authorized, withdrawals of 379 000 litres or more per day that are subject to section 31.95 of the Environment Quality Act must respect certain conditions, notably the putting in place of water conservation and efficiency measures. Authorization of withdrawals of 75 000 to 379 000 litres per day could be conditional on the implementation of water conservation and efficiency measures consistent with the vulnerability of the environment.</p>	<p>Entry into force of the Water Withdrawal and Protection Regulation (WWPR).</p> <p>(The WWPR came into force on August 14, 2014, except for sections 11 to 30, which enter into force on March 2, 2015, and sections 68 and 75, which enter into force on April 1, 2015.)</p>	Entry into force of sections 11 to 30 on 2 March 2015 and sections 68 and 75 on 1 April 2015 of the WWPR.	All sections of the WWPR are now in force.	All provisions of the Water Withdrawal and Protection Regulation have now been implemented.

**Objective 2: Promote reduced water use in all sectors**

**Target 2.1: Set up policy frameworks to promote reduced water use in institutional and municipal sectors**

6	Drinking water economy strategy (SEEP)	April 1, 2012	This strategy requires municipalities to establish an action plan to reduce the consumption of drinking water; to put in place, if necessary, a leak detection and repair program; to adopt a municipal by-law on the use of drinking water; and to produce an annual report on water management. This MAMOT measure will lead to reduced water use in all sectors of activity that obtain water from municipal systems.	Support Québec municipalities that have drinking water distribution systems in their water economy efforts.	Analysis and approval of the water use forms submitted by municipalities for 2013.	As of February 20, 2015 a total of 528 municipalities, representing 91% of the population served by water distribution systems in Québec, had submitted the form to MAMOT.	
7	Amendment of the Québec Construction Code (Plumbing and Building chapters) prohibiting the sale or installation of water-wasteful equipment (part of the drinking water economy strategy [SEEP])	Underway; amendments planned for 2013	For the clientele concerned, the construction code will prohibit the installation of toilets that use more than 6 litres/flush, urinals that use more than 1.9 litre/flush, and automatic flush urinals, along with cooling and air conditioning systems that use non-recirculating drinking water. This measure will reduce the use of drinking water in the residential and institutional sectors.	Through amendments to the construction code, prohibit the installation of toilets that use more than 6 litres/flush, urinals that use more than 1.9 litre/flush, and automatic flush urinals, along with cooling and air conditioning systems that use non-recirculating drinking water.	Amend the construction code to prohibit, for the clientele concerned, the installation of air conditioning or air cooling equipment that use potable water without a recirculation loop.	Construction code (chapter on building) revised in April 2015.	
44	Québec Water Strategy 2016-2030	In development/ launch planned for 2016	The Québec Water Strategy 2016-2030 (in development) should include an objective for sustainable water quantity management. The Strategy will take the form of five-year action plans including measures to promote a reduction in water use in all sectors of activity.	With the adoption of a Québec Water Strategy and five-year action plans, put in place an action framework to promote a reduction in water use in all sectors of activity.	<p>Interministerial consultation on a draft strategy.</p> <p>Consultation with non government groups.</p> <p>Production of a final version of the strategy.</p> <p>Production of the first 5-yr action plan (2016-2020).</p>	<p>Interministerial consultation has been completed.</p> <p>Consultation with non government groups, production of a final version of the strategy and production of the first 5-yr action plan (2016-2020) are underway.</p>	
8	Continue the implementation of drinking water economy policies in government buildings and those of the health and education systems	Ongoing	This measure enables the adoption of action plans and the implementation of targeted corrective measures in government buildings to reduce drinking water use in the institutional sector.	Adoption of action plans and implementation of targeted corrective measures in government buildings to reduce the use of drinking water in the institutional sector.	Adoption of the action plan by school boards.	Action plans in the process of being adopted.	

No.	Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
-----	--------------------------------------	---------------------------------	---------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------	--

**Target 2.2: Put in place economic incentives that encourage water users to reduce the volume of their water withdrawals**

9	Entry into force of the Regulation respecting the charges payable for the use of water	Adopted on December 1, 2010 and implemented on January 1, 2011	<i>Also meets objective 11.</i> This regulation obliges all water withdrawers of 75 000 litres or more per day to pay a charge (sections 1 to 15) based on the volume of water withdrawn. It is an economic incentive that promotes a reduction in water use in all sectors of activity.	Put in place economic incentives to encourage water users to reduce the volume of their water withdrawals.  The objective for the next 5 years is to monitor annual variations in the volumes of water withdrawn by withdrawers who have paid water use charges.	Total volume of water (m3) on which a charge was paid on October 1, 2015 (for 2014).	851 014 185 m3 (October 15, 2015)	
---	--	--	---	--	--	-----------------------------------	--

**Target 2.3: Determine effective water conservation and efficiency measures applicable to every sector within the withdrawal authorization system**

10	Development of water conservation and efficiency measures applicable to each sector of activity within the framework for the authorization of new or increased water withdrawals	Underway. First version expected for autumn 2013, with ongoing updates.	This measure is part of the new authorization regime for water withdrawals planned in the draft Water Withdrawal and Protection Regulation. For new or increased withdrawals, water withdrawers of 75 000 litres or more per day must demonstrate the acceptability of their application and, among other things, may propose water conservation and efficiency measures to reduce their withdrawals. Also, withdrawers of 379 000 litres or more per day who are subject to sec. 31.95 of the Environment Quality Act must implement water conservation and efficiency measures in order to apply for authorization. Production of a reference list of suggested water conservation and efficiency measures adapted to each sector will facilitate the adoption of such measures by those concerned.	Existence of a reference document on water conservation and efficiency measures appropriate for each sector of activity, containing current knowledge and available to promoters and analysts.	Validate the preliminary version (fall 2014). Make the document accessible to promoters and analysts (Dec. 2014). Continue compiling information from permitting process. Continue documentary research into each sector of activity. If necessary, update the document (March 2015).	Further more in-depth work will be carried out in 2016.	
----	--	--	---	--	---	---	--

**Objective 3: Promote efforts to maintain adequate water quantity and quality to ensure ecosystem integrity**

**Target 3.1: Develop and apply methods to take into account the cumulative impacts of withdrawals on the carrying capacity of ecosystems and the vulnerability of drinking water withdrawals**

11	Evaluation of cumulative impacts when analyzing applications for water withdrawal, consumption and transfer.	Underway	<i>Also meets objective 5.</i> The method developed for analyzing the cumulative impacts of water withdrawals makes it possible to ensure that sufficient quantities of water are available to maintain the integrity of ecosystems. Under the new authorization regime in the draft Water Withdrawal and Protection Regulation, withdrawers must implement water conservation and efficiency measures that are consistent with the potential impact of their withdrawals on the integrity of ecosystems.	Establish a process/methodology to account for the cumulative impacts of withdrawals within the MDDELCC's permitting process.	Participate in the work of the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) environmental flows subcommittee. Organise meetings to work towards a method to evaluate cumulative impacts of water withdrawal in Québec. Participate in the development of research projects with the Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) and Ouranos.	Participate in CCME work. A new approach for Québec has been developed, based on CCME work from 2014, including a method to evaluate cumulative impacts. Meetings are ongoing with potential governmental partners. Participation has been ongoing with the Ouranos and CEHQ water management program.	
----	--	----------	--	---	--	---	--

**Target 3.2: Adapt water quantity management to take into account the carrying capacity of ecosystems**

12	Adaptation of the management of public dams	Ongoing	The management plans of facilities managed by the Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) contain operating parameters that take into account high- and low-flows. Where necessary, management plans are adapted to respect the carrying capacity of ecosystems.	Provide ongoing ecosystem management of government-owned dams, to optimize the carrying capacity of ecosystems during high- and low-flows.	Continuous monitoring of the 39 public dams of the Québec government.	The 39 public dams of the Québec government have been constantly monitored.	
----	---	---------	---	--	---	---	--



No.	Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
13	Ottawa River Regulation Planning Board (ORRPB)	Underway	The Board consists of representatives from Canada, Ontario and Québec and provides integrated management of the main reservoirs of the Ottawa River watershed. It attempts to prevent flooding along the Ottawa River and its tributaries as well as in the Montréal region, taking into account the interests of different users. The reservoirs provide supplementary water in low-flow periods, helping to maintain the integrity of ecosystems. The Board sets common objectives to optimize integrated management in low-flow periods.	<p>In high-flow periods, continuous ecosystem management of dams in accordance with the ORRPB Agreement to optimize the carrying capacity of ecosystems.</p> <p>In low-flow periods, continuous ecosystem management of dams in accordance with the ORRPB Agreement to optimize the carrying capacity of ecosystems.</p>	<p>The ORRPB 2014 annual report on management plans in low-flow periods, for dams included in the ORRPB Agreement was made available.</p> <p>Renewal of the verbal agreement to ensure the carrying capacity of ecosystems in low-flow periods, for dams included in the ORRPB Agreement.</p>	<p>The 2014 annual report of the ORRPB has been made available.</p> <p>In 2015, minutes of the March and/or June meeting were adopted indicating that the verbal agreement on the carrying capacity of ecosystems in low-flow periods, for dams included in the ORRPB Agreement.</p>	

**Goal 2: Adopt and implement a supply and demand management approach that takes into account the expected impact of climate change**

**Objective 4: Accurately measure the amount of water withdrawn, consumed, and disposed of in Quebec**

Objecti Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective	
<b>Target 4.1: Establish a water withdrawal management system</b>							
14	Launch of the Québec water withdrawal management database (GPE)	March 2010	The system provides a way to collect, in a database, all of the information on water withdrawals obtained under the Regulation respecting the declaration of water withdrawals and the Regulation respecting the charges payable for the use of water. This data gives a portrait of the quantities of water withdrawn in Québec (volumes of 75 000 litres or more per day), presented in a structured way thanks to the GPE system.	By March 2009, to have developed and put online a water withdrawal management system for the purposes of the Regulation respecting the declaration of water withdrawals.	Measure completed	Measure completed	The water withdrawal management database has been developed and brought online. The system is 100% operational and allows the collection of data on water withdrawals in Québec.
<b>Target 4.2: Develop and strengthen knowledge on withdrawn water quantities for all activity sectors</b>							
15	MAPAQ-MDDELCC administrative agreement on the declaration of water withdrawals for agricultural and fish-farming purposes	Dec. 7, 2011; terminates on Sept. 30, 2016 with tacit renewal	This agreement facilitates the declaration of water withdrawals by agricultural and fish-farming producers. It provides for the set up of a project to monitor water withdrawals by typical fish-farming businesses. This information will serve in establishing standards to facilitate the annual declaration of withdrawals by such businesses under the Regulation respecting the declaration of water withdrawals (adopted June 22, 2011). This measure contributes to improving knowledge about the volumes of water withdrawn and consumed in agriculture and fish-farming.	By March, 31 annually MAPAQ sends to MDDELCC data for all of Québec concerning water withdrawals by the agricultural and fish farming sectors. The data must be presented monthly, by administrative region, by watershed, by SCIAN code and detail if it is ground or surface water.  A guide about the application of the Regulation respecting the declaration of water withdrawals will be made available on line for the agricultural and fish farming sector by 1 January 2015.	MAPAQ to send MDDELCC 2014 data for all of Québec on agricultural and fish-farming water withdrawals.  Guide about the Regulation respecting the declaration of water withdrawals for agricultural and fish-farming sector to be made available on line.	MAPAQ sent MDDELCC 2014 data for all of Québec on agricultural and fish-farming water withdrawals.  Guide about the Regulation respecting the declaration of water withdrawals for agricultural and fish-farming sector is available on line.	
2	Entry into force of the Regulation respecting the declaration of water withdrawals (RDWW)	Adopted on August 12, 2009, implemented on September 10, 2009 and amended on June 22, 2011	<i>Also meets objective 1.</i> Section 9 of the Regulation obliges withdrawers of 75 000 litres or more per day, across Québec, to declare their water withdrawals. For withdrawers within the territory of the Great Lakes St-Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement, and who withdraw 379 000 litres or more per day, section 18.7 makes it mandatory to declare the volumes withdrawn, consumed and transferred out of the St. Lawrence River Basin. This measure will increase knowledge about the quantities of water withdrawn in each sector of activity across Québec.	By March 31 annually, receive, for all of Québec, a declaration of annual water withdrawal by those withdrawing 75 000 litres or more per day.  By March 31 annually, receive, for the territory covered by the Great Lakes Agreement, a declaration of annual water withdrawal by those with the capacity to withdraw 379 000 litres or more per day.  Annually ensure the quality of data.	Receive the annual declarations of all water withdrawers concerned by the regulation (75 000 litres or more per day) and by the Agreement (379 000 litres or more per day) and implement the quality assurance protocol for data.	Annual declarations for 2014 were received from all water withdrawers concerned by the regulation (75 000 litres or more per day) and by the Agreement (379 000 litres or more per day).  The quality assurance protocol, to ensure the quality of data transmitted, was applied.	

Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
---	---------------------------------	---------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------	--

**Objective 5: Take into account the impact of climate change on water supply and demand**

**Target 5.1: Develop and strengthen knowledge on groundwater supply**

16	Knowledge acquisition program on groundwater (PACES)	First official announcements of funding in spring 2009	The knowledge acquisition program was designed to obtain knowledge about the volume and recharging of groundwater aquifers. The measure increases knowledge about groundwater supply.	Over the next 5 years, pursue the knowledge acquisition program on groundwater (PACES) for southern Québec	Area covered for municipalized southern Québec (in %)	77%	
----	--	--	---	--	---	-----	--

Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
---	---------------------------------	---------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------	--

**Target 5.2: Develop and strengthen knowledge on the effects of climate change on surface water supply**

17	Production of the Hydroclimatic Atlas of Southern Québec	March 2013	The atlas illustrates the impacts of climate change on the water regime of tributaries of the St. Lawrence River projected to 2050. It also suggests how the surface water supply will evolve in response to climate change, which can be used to determine the need for water conservation and efficiency measures in vulnerable watersheds.	By 2020, produce a series of hydroclimatic atlases (3) with iterative improvements on the content and underlying methodology.	To complete the 2015 Atlas.	Hydroclimatic Atlas of Southern Québec, 2015, completed and available on line.	
18	Implementation of the St. Lawrence Action Plan (SLAP) 2011-2026	November 29, 2011	<p><i>Also meets objectives 9 and 12.</i></p> <p>The Numerical Environmental Prediction Program in SLAP 2011-2026 provides a better understanding of the ecosystem of the St. Lawrence, notably with regard to water levels and flows. It serves in assessing the impact of climate change on water resources and determining the need for water conservation and efficiency measures in vulnerable watersheds.</p> <p>The work of the Climate Change Coordination Committee will provide an overall portrait of the issues surrounding the impact of climate change on the St. Lawrence, and of needs for knowledge development about impacts and adaptation needs. Climate change adaptation could include putting in place water conservation and efficiency measures. Project 7.2.1 in the Sustainable Use issue, entitled "Study the impact of climate change on water flows", will produce knowledge about the effects of climate change on water supplies.</p>	<p>In the next 5 years, implement the activities in SLAP that concern more specifically the impacts of climate change on water supply and demand:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- By 2016, complete project 7.2.1 "Study the impacts of climate change on water supplies".</li> <li>- By 2016, complete project 7.2.3 "Set up a Climate Change Coordination Committee".</li> </ul> <p>In the program of activities for 2016-2021, develop projects on the impact of climate change on water supply and demand.</p> <p>For the next 5 years, continue the work of the Numerical Environmental Prediction Working Group.</p>	<p>2013-2014: monitor project 7.2.1 "Study the impacts of climate change on water flow".</p> <p>2013-2014: monitor project 7.2.3 "Set up a Climate Change Coordination Committee".</p> <p>Monitor work by the Numerical Environmental Prediction Working Group.</p>	<p>Project 7.2.1 "Study the impacts of climate change on water flows" is proceeding as planned.</p> <p>Project 7.2.3 "Set up a Climate Change Coordination Committee" is proceeding as planned.</p> <p>The work of the Numerical Environmental Prediction Working Group is proceeding as planned.</p>	

**Target 5.3: Set up a climate change policy framework that takes into account water resources**

19	Implementation of the 2013–2020 Government Strategy for Climate Change Adaptation	April 2013	The Government Strategy for Climate Change Adaptation is aimed at strengthening society's resilience to the impacts of climate change. It accords great importance to water resources. The sixteenth objective of the Strategy is to prioritize the conservation and protection of water resources, with a view toward conserving biodiversity and the benefits offered by ecosystems. Climate change adaptation and the protection of water resources can include the adoption of water conservation and efficiency measures.	Implementation of the climate change adaptation strategy.	Measure completed	Measure completed	The Climate Change Adaptation Strategy was launched in 2012 and includes an objective on water conservation.
----	---	------------	--	---	-------------------	-------------------	--

Object	Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
20	Support for research projects by the Ouranos consortium on climate change and water conservation and efficiency, as part of the implementation of the 2013-2020 action plan (PACC 2013-2020) on climate change.	April 2013	Priority 6 of PACC 2013-2020 is to support research in climate change adaptation. This includes funding research by the Ouranos consortium to improve knowledge about water resources. This in turn will increase knowledge about the relationship between climate change and water conservation and efficiency, and will aid in developing adaptation solutions.	Increase knowledge about the impact of climate change on water conservation and efficiency , and on adaptation solutions, as part of PACC 2013-2020.	Number of Ouranos research projects funded under PACC 2013-2020 concerning climate change and water conservation and efficiency .	1 project funded: Probable maximum precipitation and probable maximum flood under changing climate conditions.	

**Target 5.4: Develop and apply a method to take into account cumulative impacts (including climate change impacts) on water resources**

11	Evaluation of cumulative impacts when analyzing applications for withdrawals, consumption and transfers of water	Underway	<i>Also meets objective 3. The impact of climate change on the water regime (hydrologic indicators) is taken into account in the evaluation of cumulative impacts on sensitive components of the basin (ecosystems and uses). This measure takes into account the impact of climate change on the vulnerability of watersheds, and will aid in planning water conservation and efficiency measures to reduce that vulnerability.</i>	Establish a process/methodology that takes into account the cumulative impacts of withdrawals, to form part of the MDDELCC's authorization process.	Participate in the work of the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) environmental flows subcommittee. Organise meetings to work towards a method to evaluate cumulative impacts of water withdrawal in Québec. Participate in the development of research projects with the Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) and Ouranos.	Participate in CCME work. A new approach for Québec has been developed, based on CCME work from 2014, including a method to evaluate cumulative impacts. Meetings are ongoing with potential governmental partners. Participation has been ongoing with the Ouranos and CEHQ water management program.	
----	--	----------	--	---	--	---	--

**Goal 3: Set up monitoring measures for the Water Conservation and Efficiency Program**

**Objective 6: Develop and implement a process to evaluate whether the objectives are being met**

Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective	
<b>Target 6.1: Determine and apply the annual assessment process and the five-year review of the Program</b>							
E1	Determine five-year targets for each objective of the program	Program tabled in Sept. 2013	To enable the evaluation of the progress of each objective of the program, it is necessary to determine the different aspects of each objective which is determined within five-year targets. The first targets were established on the basis of measures contained in the inventory when the first version of the program was tabled.	Define five-year targets for each objective to facilitate monitoring and the five-year evaluation of the program.	Measure completed.	Measure completed.	Five-year targets are in place.
E2	Determine indicators for each measure of the program	Program tabled in Sept. 2013	In working with those responsible in different ministries for each measure, it is necessary to determine annual measurable targets as indicators.	During the first year of the program, define five-year objectives and annual indicators to monitor for each measure, with the help of those responsible for the measure.	Measure completed.	Measure completed.	Indicators have been defined in order to measure the progress of each orientation.
E3	Carry out annual monitoring of each measure of the program	Ongoing	Annually, the MDDELCC must monitor measure indicators as defined, in collaboration with the ministries concerned. This annual evaluation must be made public.	Annually, monitor the indicators in collaboration with those responsible for each measure in the ministries concerned.  Prepare the annual report of the program and send it to the Regional Council. The latter will publish the report.	Monitoring of the 2015 indicators for each measure is performed in collaboration with the ministries concerned.  The 2015 annual report of the program is prepared.  The 2015 annual report is sent to the Regional Council.  The 2015 report is made public by the Regional Council.	Monitoring of the 2015 indicators for each measure was performed in collaboration with the ministries concerned.  The 2015 annual report of the program has been prepared.  The 2015 annual report has been sent to the Regional Council.  The 2015 report was made public by the Regional Council.	
E4	Carry out a five-year evaluation of targets	Ongoing	Every five years, the MDDELCC must carry out an assessment of the conservation program. This implies evaluating the achievement of objectives relative to progress within the five-year targets.	Carry out an evaluation of the five-year targets in 2018.	N/A	N/A	
E5	Identify new measures being developed and integrate them into the program	Ongoing	During annual monitoring, new measures being developed in each ministry concerned will be identified in order to add them to the program.	In 2018, following the five-year evaluation (E4) and after having determined any new measures (E6), add new five-year targets to the program.	N/A	N/A	

Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
---	---------------------------------	---------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------	--

**Target 6.2: Use acquired knowledge to adapt the Water Conservation and Efficiency Program**

E6	Determine new measures that are being developed	Underway	Enable the continual update of the program.	Determine, on an annual basis, any new measures that are being developed by the ministries implicated in the program.	Determine any new measures that are being developed by the ministries implicated in the program.	Any new measures that are being developed by the ministries implicated in the program have been determined.	
----	---	----------	---	---	--	---	--

**Objective 7: Make monitoring a source of new knowledge and know-how for Agreement signatories and all other water stakeholders and users**

**Target 7.1: Disseminate the results of the annual assessment and the five-year review of the Water Conservation and Efficiency Program**

E7	Publish results from the annual monitoring of measures on the water knowledge portal	Annually	Annually, the MDDELCC must monitor the progress of measures and make its report public. This will be done using the water knowledge portal.	Once the water knowledge portal is online and accessible (measure 38), publish results from the annual monitoring of measures.	Publication of results from the annual monitoring of measures on the water knowledge portal.	The water knowledge portal is in development. In the meantime, results are published on the MDDELCC website.	
E8	Submit the five-year evaluation report to the Regional Council and publish it on the water knowledge portal	Every five years as of 2013 (2018)	Every five years, the MDDELCC must evaluate the achievement of program objectives. The report must be submitted to the Regional Council and made public via publication on the water knowledge portal.	In 2018, send the five-year evaluation report to the Regional Council and publish it on the water knowledge portal.	N/A	N/A	

**Goal 4: Promote scientific research, technological development and knowledge acquisition**

**Objective 8: Strengthen research efforts on water conservation and efficiency measures**

Objective : Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
<b>Target 8.1: Develop and strengthen knowledge on water conservation and efficiency in the municipal, mining and agricultural sectors</b>						
21	Ongoing	MAMOT participates in training offered by the American Water Works Association (AWWA) and in the Canadian committee on water economy. This measure will develop and consolidate knowledge on water conservation and efficiency in the municipal sector.	Participation in events and committees that bring together experts in the field to improve knowledge in MAMOT on concepts surrounding water economy.	Participation in Canadian and Québec committees on water economy.	Presentation given at, and participation in, INFRA congress. Participation in Canadian and Québec committees on water economy.	
22	Ongoing	18 regional training sessions about the drinking water economy strategy and 2 webinars organised by MAMOT reached out to more than 700 municipal representatives. Annual 2-day training is offered on the strategy organised with Réseau Environnement for more than 250 representatives. A webinar was held on the monitoring of the strategy and new forms now available online at Québec municipal. The strategy will be presented at about 20 congress and conferences each year. This measure ensures that information about water conservation and efficient use is strengthened and shared with the municipal sector.	Consolidate and share information about water conservation and efficient use with the municipal sector through the organisation of training sessions about water economy.	Organize and prepare training sessions on water economy.	Articles and videos published on healthy water management in collaboration with Source magazine.  On line training about water meters and support systems by Réseau Environnement.	
23	June 8, 2012	Under the drinking water strategy, municipalities must produce an annual report on their water use. A central database collects the data sent in by municipalities (about 200 data items per municipality). This measure consolidates knowledge about the quantities of water distributed and water system losses in the municipal sector.	Consolidate knowledge on the quantities of water distributed and on water system losses for the municipal sector, through updates of the annual reports on drinking water.	Update of the annual report on drinking water management with 2013 data.	Report from 2013 published on 4, October 2014.	



Objective : Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective	
24	Partnership research program on sustainable development of the mining sector	Decree approved on March 27, 2013/2012-2013 to 2016-2017	In this program, a number of research priorities have to do with water: water infiltration control, acid mine drainage, management of mine tailings in water, passive water treatment, reduction of water consumption. This measure will develop knowledge on water use in the mining sector (industrial).	Acquire knowledge on conservation and efficient use of water through the funding of research projects within the Partnership research program on sustainable development of the mining sector run by Fonds de Recherche du Québec - Nature et technologie. From 2013 to 2015, there will be 3 calls for proposals, totalling 15 million dollars investment.	Number of projects funded on water conservation and efficiency during the second call of proposals.	Following a second call for proposals made in July 2014: 2 out of the 19 projects funded in 2015 are linked to water conservation and efficiency.	
25	Research and technology transfer projects concerning the conservation and optimal use of water in agriculture, under the action framework to develop water management and conservation strategies in the 2013-2020 action plan on climate change	Underway	This measure promotes research and technology transfer projects on the conservation and optimal use of water in agriculture. Project results contribute to knowledge about water use in the agricultural sector, and will aid in finding effective ways to reduce water use in this sector.	Completion of 5 research projects on water conservation and efficiency by 2018.	Number of research projects completed.	No research projects completed.	
26	Project to characterize water use in irrigation.	Underway from April 2013 to March 2016	This project's objectives are to quantify irrigation doses and the water storage capacity of soils, to test methods of estimating water withdrawals, and to produce a seasonal report on water inputs, with a view toward estimating the extent to which irrigation inputs are insufficient or excessive. The results of these projects will increase knowledge on the topic, and could aid in efforts to optimize the use of irrigation in agriculture.	Completion of the characterization project on water use in irrigation by 2016.	Progress of the project, in %.	Project progressed by 95%.	Project to characterize water use in irrigation is completed.

Objective : Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
--	---------------------------------	---------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------	--

**Objective 9: Foster research partnerships, multidisciplinary studies and collaborative activities**

**Target 9.1: Develop and set up a collaboration work space for water researchers**

27	Collaborative space on the water knowledge portal	Underway	The collaborative space is intended as a place for exchanging knowledge and know-how by a range of actors and users (governments, municipalities, businesses, associations, watershed committees, etc.) along with university researchers. This measure will encourage research partnerships and collaborative activities.	In the next 5 years, creation of a pilot project with researchers in the field of water.	Submit the detailed architecture. Approval by the Secrétariat du Conseil du trésor (see measure 38).	Detailed architecture for the portal has been completed.	
----	---	----------	--	--	--	--	--

**Target 9.2: Include the notions of partnership, multidisciplinary and collaboration in the definition of government's water research projects**

18	Implementation of the St. Lawrence Action Plan 2011-2026 (SLAP)	29 November, 2011	<i>Also meets objectives 5 and 12.</i> Projects included under SLAP must be designed and conducted in collaboration with at least one department of the provincial and federal governments. One objective of the Climate Change Coordination Committee is to determine research projects in collaboration with local stakeholders. The implementation of integrated management of the St. Lawrence by holding an annual forum, and the creation of regional collaboration tables (RCTs) will encourage participation by communities.	Program of joint activities for 2011-2016, along with program activities for monitoring the status of the St. Lawrence and for numerical environmental prediction are completed.  Integrated management of the St. Lawrence achieved by holding an annual forum and by creating 6 RCTs. As of 2016, develop and implement the 2016-2021 plan.	Produce a report to monitor projects and activities in 2014-15.  Continue with the creation of RCTs.  Hold an annual forum about the St-Lawrence.	The 2014-2015 report on the projects and activities of SLAP was produced in May 2015.  Six RCTs have been designated at the present date.  The forum about the St. Lawrence took place in the fall 2014.	
----	---	-------------------	---	---	---	--	--

**Objective 10: Encourage the development of innovative water technologies**

**Target 10.1: Introduce the water conservation and efficiency component into strategies and programs aimed at supporting technology development**

Objective : Measure in effect or being developed		Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
28	Committee on new technologies for domestic wastewater treatment	Committee created in 1999; Protocol published in 2008	The committee works to safeguard public health and protect the environment by validating the performance claims for water treatment technologies, and provides quality control on projects authorized by the MDDELCC or funded by MAMOT. It also publishes and makes available technical information about these technologies. This measure provides quality control on new water technologies.	Publication of information on new technologies in domestic wastewater treatment and drinking water treatment, with relation to water conservation and efficiency.	Number of technical information sheets about new technologies in relation to water conservation and efficiency, published on the MDDELCC web site.	Publication of 20 technical information sheets.	
29	Supporting research and innovation	In development; schedule to come	<p>One objective of the component to support technological innovation in business, which is part of the innovation support program created under the Strategy, is to support the development and marketing of processes and technologies for limiting and repairing water-related damage.</p> <p>In the national policy on research and innovation, two innovation assistance programs can support projects and centres concerned with water conservation and efficiency. They are: the innovation support program (PAI) (start-up support for new technological businesses), component 1; and the support program for technology enhancement and transfer (PSVT), component 1, envelope for college centres for technology transfer (CCTT). One of the existing centres is dedicated to this area: the Centre des technologies de l'eau (CTE).</p> <p>This measure supports the development of new water technologies.</p>	Support the development of new technologies related to water conservation and efficiency.	<p>Number of technological businesses created (under the CTE) around water conservation and efficiency.</p> <p>Number of patents issued to small and medium enterprises (SMEs) involving water conservation and efficiency (under the CTE).</p> <p>Median revenue growth rate of businesses involved with water conservation and efficiency, in business with the CTE.</p>	<p>The PAI (Innovation support program) ceased to run in 2014, therefore no further monitoring is required.</p> <p>The CTE (Center for Water Technology) data collection was not required in 2014-2015.</p>	
30	Projects of the agrifood innovation support program (PSIA) / Innov'Action agroalimentaire program (starting 2013)	2009	Some projects funded under the PSIA concern the optimization of water use in agriculture. This measure supports the development of new water technologies in agriculture.	Support the development of processes and technologies in agriculture by funding 15 projects on optimizing water use or improving water quality.	Number of projects completed.	2 projects completed.	
31	Canada-Québec Water Supply Expansion Program (CQWSEP)	Program completed in 2009	The CQWSEP encouraged individual and group projects to optimize irrigation in agriculture. This measure supported the development of new water technologies in agriculture.	Complete the Canada-Québec Water Supply Expansion Program (CQWSEP).	Measure completed	Measure completed	The program was completed in 2009.

**Goal 5: Develop education programs, information sharing networks, resources, and tools to mobilize all water stakeholder and users**

**Objective 11: Make water stakeholders and users more aware of the value of water**

Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
<b>Target 11.1: Develop and implement awareness tools intended for youth and the general public</b>						
32 The "Coin de Rafale"	Underway and ongoing	This section of the MDDELCC's website specifically addresses a young audience. This measure contributes to raising the awareness of young people about water conservation and efficiency.	Raise the awareness of young people using "Did you know" information capsules and Rafale adventures on the theme of water conservation and efficiency.	Put online a "Did you know" information capsule on water conservation and efficiency.	"Did you know" information capsule about water conservation and efficiency in the home was put online in December 2015.	
33 MDDELCC website	Web page on line as of 1 September, 2013, yearly update every 1 September.	Information describing the water conservation and efficiency program is to be published in the water section of the MDDELCC website. The page details the program and explains to the public the value of water.	Add information to the page on the website about the program.	Information updated by December, 2014.	Update completed.	
34 Educational program for 5th-year students in collaboration with the Centre d'interprétation de l'eau (water interpretation centre) and the Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (under the Drinking water economy strategy)	Program launched 29 September, 2014	This measure raises young people's awareness about water conservation and efficiency.	Set up an educational program to raise young people's awareness about water conservation and efficiency.	Measure completed	Measure completed	The Fantastiko program was launched on September 29, 2014. It raises young people's awareness about water conservation and efficiency.
35 Continue the partnership with Réseau Environnement for the drinking water economy program (PEEP), which raises citizen awareness in collaboration with municipalities (part of the Drinking water economy strategy)	Ongoing	Some 85 municipalities participated in PEEP in 2011. The Facebook page "Je consomme EAUtrement" has nearly 500 friends (from 350 to 1200 visits per week). In early 2012, a radio advertisement was broadcast across Québec. This measure raises public awareness about water conservation and efficiency.	Raise public awareness about water conservation and efficiency through the Facebook page "Je consomme EAUtrement" and encourage municipalities to participate in PEEP.	Participation by municipalities in the drinking water economy program and visits to the Facebook page "Je consomme EAUtrement".	Around 100 municipalities participated in PEEP in 2015. The Facebook page "Je consomme EAUtrement" has 739 friends (around one hundred visits per week).	

Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
36 Adoption of WaterSense certification, which labels equipment that uses 20% less water (part of the Drinking water economy strategy)	June 7, 2012	MAMOT and MDDELCC announced an agreement to promote the voluntary certification and labelling program WaterSense in Québec. The MFE promotes the program in the business community. This measure raises public awareness about water conservation and efficiency.	Agreement to promote the voluntary certification and labelling program WaterSense in Québec. This measure raises public awareness about water conservation and efficiency.  Disseminate information to businesses about WaterSense certification.	Measure completed	Measure completed	An agreement was concluded to promote the voluntary certification and labelling program WaterSense in Québec.  Two information guides for businesses were published about WaterSense certification.
9 Entry into force of the Water Withdrawal and Protection Regulation (WWPR)	Adopted on December 1, 2010 and implemented on January 1, 2011	<i>Also meets objective 2.</i> By obliging water withdrawers of 75 000 litres or more per day to pay a charge based on their water withdrawals, this regulation will have the effect of raising awareness about the value of water and encouraging efficient water use.	Put in place economic incentives to encourage water users to reduce the volume of their water withdrawals.  The objective for the next 5 years is to monitor the annual variations in volumes of water withdrawn by withdrawers who have paid charges on water use.	Total volume of water (m3) on which a charge was paid as of 1 October, 2015 (for 2014).	851,014,185 m3	

Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
---	---------------------------------	---------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------	--

**Objective 12: Make information on water resources, water quality, aquatic ecosystems and the various uses of water more accessible to all stakeholders**

**Target 12.1: Develop platforms to make information on water resources public, and promote knowledge-sharing**

37	Create a special section about the Drinking water economy strategy (SEEP) on the MAMOT website	Completed	A special section on SEEP was added to the MAMOT website, providing all the documentation needed for municipalities. New documents are added on a regular basis. This measure means that information is accessible to all on a public platform, to promote water conservation and efficiency in municipalities.	Create a special section about SEEP on the MAMOT website.	Measure completed	Measure completed	A special section about SEEP was added to the MAMOT website.
38	Creation of the water knowledge portal	Underway	The portal will foster collaboration, a culture of knowledge sharing about water, the integration of that knowledge, and its dissemination. Social media resources like Facebook and Twitter will also be used as a way of offering scientific and technical information in a manner attractive to the general public.	Creation and launch of the collaborative portal.	Submit the detailed architecture. Approval by the Secrétariat du Conseil du trésor (see measure 38).	Detailed architecture for the portal has been completed.	
39	Publication of the report on the status of water resources and aquatic ecosystems ( <i>Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques</i> )	First report online in 2014, ongoing work for second report due in 2019	The five-year report is a way of providing information to all groups and individuals concerned about water and aquatic ecosystems to enrich their knowledge and give them a better understanding of the issues surrounding both topics.	Online publication of the 2014 report and summary. Preparation of the second report for publication in 2019.	Review of first report.	Information to come.	
4	Entry into force of the Water Withdrawal and Protection Regulation	Regulation in force in its entirety	<i>Also meets objective 1.</i> The WWPR requires that part of the analysis report on the vulnerability of water withdrawals for human consumption be published on the website of the entity responsible for the withdrawal. Elements that must be made public include the location of the withdrawal site, the location of protected areas (at immediate, intermediate and remote distances), and the vulnerability of those areas as determined in accordance with provisions of the WWPR. This measure contributes to making information accessible on the vulnerability of water sources.	Make the publication of information on the vulnerability of water sources mandatory, through the entry into force of sections 68 and 75 of the WWPR.	Sections 68 and 75 now in force.	All sections of the WWPR are now in force.	Regulation in force.

	Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
18	Implementation of the St. Lawrence Action Plan 2011-2026 (SLAP)	November 29, 2011	<p><i>Also meets objectives 5 and 10.</i></p> <p>The results of work conducted under the Numerical Environmental Prediction Program are published on the SLAP website. Some of these results inform the general public and decision-makers on the evolution of the water regime of the St. Lawrence.</p>	Put information about the St. Lawrence Action Plan on line and renew the information regularly.	Put information about the St. Lawrence Action Plan on line and renew the information regularly.	The SLAP website is available and updated on a regular basis.	

Object Measure in effect or being developed	Date of entry into force/Status	Justification	Five-year objective of measure	Annual indicators for 2015	Status of 2015 indicator	Evaluation of achievement of five-year objective
---	---------------------------------	---------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------	--

**Objective 13: Ensure that water stakeholders and users have access to water conservation and efficiency tools**

**Target 13.1: Develop tools to help municipal and agricultural water stakeholders set up water conservation and efficiency practices**

41	Production of guides and translation of manuals of the American Water Works Association (AWWA) (part of the Drinking water economy strategy)	Ongoing	To equip municipalities, documents have been produced (model municipal by-law on water use, simple form for measuring results, guide on drinking water and municipalities, AWWA manuals translated into French, economic assessment of the Strategy, etc.). Other documents are in preparation (sample specification for leak detection, economic impact study on the use of water counters and fees, etc.). For all government departments, consumption studies are underway in 50 institutional buildings and a guide is in production.	Production of guides and translation of AWWA manuals.	Production and updating of guides.	A number of documents have been produced or updated: municipal by-law model on water use, updated form on water use, updated guide on drinking water and municipalities, 2013 annual report on drinking water, report on the costs and revenues of water services.	
42	Information sheet for entrepreneurs on best practices in water management, to be made available on the website of the Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations and on the Québec Portal.	Underway	<i>To be defined.</i>	Provide information for small and medium enterprises (SMEs) on best practices in water management by producing an information sheet and publishing it online.	Information sheet made available via the website of the MEIE and the Québec portal.	Information sheet completed. Not yet available on the website of the MEIE or the Québec portal.	

**Objective 14: Recognize exemplary water conservation and efficiency actions by water stakeholders and users in the various sectors**

**Target 14.1: Develop a means to recognize exemplary actions in the municipal sector**

43	Create, with the partners concerned, a recognition program for successful municipalities	2013	Efforts made by successful municipalities could be recognized at the various municipal association conferences. This measure would highlight the exemplary actions of the municipal sector and encourage the pursuit of efforts in water conservation and efficiency.	Showcase successful municipalities.	Various means used to showcase successful municipalities.	News report on controlling water leaks at Saint-Georges-de-Beauce and Adstock. Article and video on the management of drinking water distribution in Québec City in collaboration with Source magazine.	
----	--	------	---	-------------------------------------	---	---	--



## **Bilan annuel 2015 du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec**

---

Les informations suivantes devraient être incluses dans le bilan annuel du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau que soumettent les États et provinces conformément à l'article 304 de l'Entente et de la section 4.2.2 du Compact.

### **1. Principales agences et personnes-ressources.**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est mandaté pour mettre en œuvre le Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau au Québec.

Représentant du premier ministre M. Philippe Couillard au Conseil régional :

M. Marcel Gaucher

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction générale des politiques de l'eau

Édifice Marie-Guyart, 8<sup>e</sup> étage

675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 42

Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel : [marcel.gaucher@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:marcel.gaucher@mddelcc.gouv.qc.ca)

Téléphone : 418 521-3885, poste 4035

Télécopieur : 418 644-2003

### **2. État d'avancement des buts et des objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau de l'État ou de la province en accord avec les buts et les objectifs généraux à l'échelle du bassin. S'il existe un document exposant les buts et les objectifs de l'État ou de la province, l'inclure ou fournir le lien vers la version électronique.**

Voir le lien suivant: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/conservation-utilisation-efficace-eau/programme.pdf>

### 3. Aperçu du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.

#### a) Références aux lois, aux règlements et aux politiques du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau de l'État ou de la province.

- La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (Loi sur l'eau), adoptée le 11 juin 2009,  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_6\\_2/C6\\_2.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_6_2/C6_2.html) ;
- La *Loi sur la qualité de l'environnement* [Article 31.101],  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q\\_2/Q2.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.html) ;
- Le *Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent*, adopté le 22 juin 2011 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2011,  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q\\_2/Q2R5\\_1.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R5_1.HTM) ;
- Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, adopté le 16 juillet 2014 et entré en vigueur le 14 août 2014,  
[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q\\_2/Q2R35\\_2.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R35_2.HTM) ;

#### b) Description sommaire du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau de l'État ou de la province, avec indication des éléments volontaires et obligatoires.

Le Québec a adopté ses orientations et objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau, conformément aux objectifs régionaux, en 2007. Le Québec a soumis son programme final – incluant les orientations, les objectifs, les cibles et les mesures - en septembre 2013. L'Annexe 1 contient le suivi annuel du programme pour l'année 2015, incluant les mesures qui sont volontaires ou obligatoires, ainsi que l'état d'avancement de celles-ci. Pour plus de détail sur les mesures – incluant les ministères responsables de chaque mesure et une description de celles-ci – le programme complet est disponible ici : <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/programmes/conservation-utilisation-efficace-eau/programme.pdf> ou sur le site Internet du Conseil régional : <http://glsiregionalbody.org/Docs/ProgramReports/2013/QE%20Water%20Conservation%20and%20Efficiency%20Program%20Assesment%20Francais-2013.pdf> (2013 Quebec Water Conservation and Efficiency Program Assessments)

4. Façon dont le programme de l'État ou de la province rejoint chaque objectif régional. Plus de précisions sur chaque objectif sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.glsregionalbody.org/Docs/OBJECTIFS%20régionaux%20de%20conservation%20et%20d'utilisation%20efficace%20de%20l'eau%20%20FINAL%20FRANCAIS.pdf>

**Tableau 2. Comment le programme de l'État/province est conforme avec les objectifs régionaux**

OBJECTIFS RÉGIONAUX	CONFORMITÉ DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS
➤ <b>Orienter les programmes vers une utilisation durable des eaux à long terme.</b>	La première orientation <i>Agir pour pérenniser les approvisionnements en eau en considérant les écosystèmes et les usages de l'eau</i> concerne directement les actions gouvernementales qui favorisent des prélèvements d'eau durables au Québec. Ces actions sont regroupées sous trois objectifs : enjeux légaux, réduction de l'utilisation de l'eau dans les différents secteurs d'activité, et la protection des écosystèmes.
➤ <b>Adopter et mettre en œuvre une gestion de l'offre et de la demande pour promouvoir une utilisation efficace et la conservation des ressources en eau</b>	La seconde orientation, <i>Adopter et mettre en œuvre une gestion des prélèvements d'eau qui tient compte de l'impact anticipé des changements climatiques</i> , concerne le nouveau système d'autorisation des prélèvements d'eau qui prend maintenant en compte des principes de saine gestion de l'eau. L'orientation contient 2 objectifs : connaître les quantités d'eau prélevées et consommées, ainsi que mieux connaître l'impact des changements climatiques sur l'offre et la demande en eau.
➤ <b>Améliorer le suivi des programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau et uniformiser le contenu des rapports présentés par les États et les provinces</b>	La troisième orientation, <i>Mettre en place un suivi du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau</i> , attribue spécifiquement au MDDELCC la responsabilité de coordonner et de faire le suivi du programme. Cette orientation contient 2 objectifs : développer une procédure de suivi du programme, ainsi que de faire du suivi du programme une source de connaissance.
➤ <b>Approfondir la science, la technologie et la recherche</b>	La quatrième orientation, <i>Encourager la recherche scientifique, le développement technologique et l'acquisition de connaissances</i> , concerne le développement de connaissance par rapport à la conservation et l'utilisation efficace de l'eau. Les trois objectifs sous cette orientation visent à renforcer les efforts d'acquisition de connaissance, à encourager les partenariats de recherche, et à favoriser le développement

	de nouvelles technologies.
➤ <b>Concevoir des programmes de sensibilisation du public et promouvoir la communication d'information à tous les usagers de l'eau</b>	La cinquième orientation, <i>Sensibiliser, informer, outiller et mobiliser les acteurs et les utilisateurs de l'eau</i> , regroupe des moyens concrets guider, soutenir et responsabiliser les usagers de l'eau dans leurs efforts pour conserver et utiliser efficacement l'eau. Cette orientation contient trois objectifs : conscientiser les acteurs sur la valeur de l'eau, partager les informations et mettre en œuvre les actions exemplaires.

## 5. Description du calendrier et de la progression de la mise en œuvre du programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau de l'État ou de la province

L'Annexe 1 fournit l'information sur l'état de mise en œuvre des mesures pour l'année 2015.

## Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau du Québec - Suivi des mesures

**Orientation 1** : Agir pour pérenniser les approvisionnements en eau en considérant les écosystèmes et les usages de l'eau

**Objectif 1** : Examiner la législation existante et élaborer, au besoin, une nouvelle législation

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
<b>Cible 1.1 : Inclure dans la législation québécoise les dispositions de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent</b>							
1	Mise en vigueur de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau)	Adoptée le 11 juin 2009; mise en vigueur complète le 14 août 2014	La Loi permet d'inclure les dispositions de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent dans la Loi sur la qualité de l'environnement (article 31.88 à 31.104) et d'introduire l'article 31.101 qui présente les considérations liées au programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.	Inclure dans la législation québécoise les exigences de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en mettant en œuvre toutes les dispositions de la Loi sur l'eau.  (Adopté en 2009, seule la sous section relative à la «gestion des ressources en eau» restait à être mise en vigueur.	Mesure complétée	Mesure complétée	Toutes les exigences de l'Entente sont incluses dans la législation québécoise par la mise en vigueur de toutes les dispositions de la Loi sur l'eau.

**Cible 1.2 : Mettre en vigueur les règlements nécessaires pour encadrer les prélèvements d'eau**

2	Mise en vigueur du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE)	Adopté le 12 août 2009, mis en vigueur le 10 septembre 2009. Modifié le 22 juin 2011 et mis en vigueur le 1 <sup>er</sup> septembre 2011	<i>Répond également à l'objectif 4.</i> La mise en vigueur de ce règlement permet d'encadrer les prélèvements d'eau en nous permettant de connaître les volumes d'eau prélevés et consommés au Québec. Le règlement vise les prélèvements égaux ou supérieurs à 75 000 litres par jour, sauf exception. Cette information est à la base des connaissances sur les usages de l'eau nécessaires pour déterminer l'impact potentiel de prélèvements nouveaux ou augmentés et la nécessité de conserver et d'utiliser efficacement l'eau.	Mise en œuvre de toutes les dispositions du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau afin d'encadrer les prélèvements d'eau.  (Le règlement est pleinement entré en vigueur en 2011.)	Mesure complétée	Mesure complétée	Toutes les dispositions du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau ont été mises en oeuvre.
---	---	--	--	--	------------------	------------------	---

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
3	Mise en vigueur du Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent	Adopté le 22 juin 2011 et mis en vigueur le 1 <sup>er</sup> septembre 2011	La mise en vigueur de ce règlement permet d'encadrer certains cas bénéficiant d'une exception à l'interdiction de transférer l'eau qui sont liés aux besoins en eau potable des municipalités. L'article 3 du règlement indique qu'une demande d'autorisation doit être déposée au MDDELCC pour tout transfert d'eau ou augmentation de transfert d'eau à l'extérieur du bassin du fleuve Saint-Laurent. Pour qu'un transfert soit autorisé, le préleveur doit mettre en œuvre des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.	Mise en œuvre de toutes les dispositions du Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent afin d'encadrer les prélèvements d'eau.  (Le règlement est pleinement entré en vigueur en 2011.)	Mesure complétée	Mesure complétée	Toutes les dispositions du Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent ont été mises en œuvre.
4	Mise en vigueur du Règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection (RPEP)	Adopté le 17 juillet 2014 et mis en vigueur le 14 août 2014	<i>Répond également à l'objectif 12</i> La mise en vigueur de ce règlement permet d'encadrer les prélèvements d'eau. Il prévoit les modalités relatives à l'autorisation des prélèvements d'eau et des dispositions administratives et pénales pour assurer son respect. Pour être autorisés, les prélèvements supérieurs ou égaux à 379 000 litres par jour assujettis à l'article 31.95 de la Loi sur la qualité de l'environnement devront respecter certaines conditions, notamment la mise en place de mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Pour être autorisés, les prélèvements compris entre 75 000 et 379 000 litres par jour pourront être conditionnels à la mise en place de mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau selon la vulnérabilité du milieu.	Mise en vigueur du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).  (L'entrée en vigueur du RPEP est le 14 août 2014 à l'exception des articles 11 à 30 qui entrent en vigueur le 2 mars 2015 et des articles 68 et 75 qui entrent en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2015.)	Mise en vigueur des articles 11 à 30 et des articles 68 à 75	Tous les articles du RPEP sont maintenant en vigueur.	Toutes les dispositions du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ont été mises en œuvre.

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Objectif 2 : Favoriser une réduction de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs d'activité**

**Cible 2.1 : Mettre en œuvre des cadres d'action pour favoriser la diminution de l'utilisation de l'eau dans les secteurs institutionnel et municipal**

6	Stratégie d'économie d'eau potable (SEEP)	Le 1 <sup>er</sup> avril 2012	Cette stratégie demande aux municipalités de se doter d'un plan d'action pour diminuer la consommation d'eau potable, de mettre en place, au besoin, un programme de recherche et de réparation de fuite, d'adopter un règlement municipal sur l'utilisation de l'eau potable et de produire un rapport annuel sur la gestion de l'eau. Cette mesure du MAMOT favorise une réduction de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs d'activité qui prélèvent de l'eau à partir d'un réseau municipal.	Accompagner les municipalités québécoises ayant un réseau de distribution d'eau potable dans leur démarche d'économie d'eau	Analyse et approbation des formulaires de l'usage de l'eau potable 2013 transmis par les municipalités.	528 municipalités, représentant 91 % de la population desservie par un système de distribution d'eau potable au Québec, ont transmis le Formulaire au MAMOT en date du 20 février 2015.	
7	Modification du Code de construction (chapitres <i>Plomberie</i> et <i>Bâtiment</i> ) interdisant la vente ou l'installation d'équipements surconsommant l'eau (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable)	En cours Modifications prévues pour 2013	Le code de construction vise notamment à interdire, pour la clientèle visée, l'installation des modèles de toilettes de plus de 6 litres/chasse, d'urinoirs de plus de 1,9 litre/chasse et d'urinoirs à chasse automatique ainsi que des systèmes de climatisation ou de refroidissement à l'eau potable sans boucle de recirculation; elle permet donc de réduire l'utilisation de l'eau potable dans le secteur résidentiel et institutionnel.	Par la modification du code de construction, interdire, pour la clientèle visée, l'installation des modèles de toilettes de plus de 6 litres/chasse, d'urinoirs de plus de 1,9 litre/chasse et d'urinoirs à chasse automatique ainsi que des systèmes de climatisation ou de refroidissement à l'eau potable sans boucle de recirculation	Modifier le code de construction pour interdire, pour la clientèle visée, l'installation des systèmes de climatisation ou de refroidissement à l'eau potable sans boucle de recirculation.	Code de construction (chapitre bâtiment) révisé en avril 2015.	
44	Stratégie québécoise de l'eau 2016-2030	En développement/ lancement prévu en 2016	La Stratégie québécoise de l'eau 2016-2030 en développement devrait inclure un objectif visant la gestion durable des quantités d'eau. La Stratégie va se traduire par des plans d'action quinquennaux qui incluront des mesures visant à favoriser une réduction de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs d'activité.	Mettre en place un cadre d'action, par l'adoption d'une Stratégie québécoise de l'eau et de plans d'action quinquennaux, favorisant la réduction de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs d'activité.	Consultation interministérielle sur l'ébauche de Stratégie.  Consultation des acteurs non gouvernementaux.  Production d'une version finale de la Stratégie.  Production du 1er plan d'action quinquennal (2016-2020).	Une consultation interministérielle a été effectuée.  L'organisation de la consultation des acteurs non gouvernementaux, la production de la version finale de la Stratégie et la production du 1er plan d'action quinquennal (2016-2020) sont en cours.	
8	Poursuivre la mise en œuvre des politiques d'économie d'eau potable dans les immeubles gouvernementaux et ceux des réseaux de la santé et de l'éducation	En continu	Cette mesure permet l'adoption de plans d'action et l'implantation des correctifs ciblés dans les immeubles gouvernementaux afin de diminuer l'utilisation d'eau potable dans le secteur institutionnel.	Adoption des plans d'action et implantation des correctifs ciblés dans les immeubles gouvernementaux afin de diminuer l'utilisation d'eau potable dans le secteur institutionnel.	Adoption du plan d'action des commissions scolaires.	Plan d'actions en voie d'adoption.	

**Cible 2.2 : Mettre en place des incitatifs économiques qui encouragent les utilisateurs de l'eau à diminuer le volume de leurs prélèvements d'eau**

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
9	Mise en vigueur du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau	Adopté le 1 <sup>er</sup> décembre 2010 et mis en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	<i>Répond également à l'objectif 11</i> Ce règlement oblige tous les préleveurs d'eau de 75 000 litres par jour et plus à payer une redevance (articles 1 à 15) en fonction du volume d'eau prélevé. Il s'agit d'un incitatif économique qui favorise la diminution de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs d'activité.	Mettre en place des incitatifs économiques qui encouragent les utilisateurs de l'eau à diminuer le volume de leurs prélèvements d'eau.  L'objectif pour les 5 prochaines années est de suivre les variations annuelles des volumes d'eau prélevés par les préleveurs ayant payé des redevances sur l'utilisation de l'eau.	Volume d'eau total (m3) sur lequel un montant de redevance sur l'utilisation de l'eau a été payé au 1er octobre 2015 (pour l'année 2014).	851 014 185 m3 (15 octobre 2015)	

**Cible 2.3 : Mettre à la disposition des préleveurs d'eau des exemples de mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau pour favoriser leur adoption**

10	Établissement de mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau applicables à chaque secteur d'activité dans le cadre de l'autorisation des prélèvements d'eau nouveaux ou augmentés	En cours. Première version prévue pour l'automne 2013 et mise à jour en continu.	Cette mesure s'inscrit dans le cadre du nouveau régime d'autorisation des prélèvements d'eau prévu au projet de Règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection. En ce qui concerne l'autorisation des prélèvements d'eau nouveaux ou augmentés, les préleveurs d'eau de 75 000 litres et plus par jour devront démontrer l'acceptabilité de leur demande et pourront, entre autres, proposer d'appliquer des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau pour diminuer leurs prélèvements. Par ailleurs, les préleveurs de 379 000 litres et plus par jour assujettis à l'art 31.95 de la Loi sur la qualité de l'Environnement devront mettre en oeuvre des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau pour demander une autorisation. La production d'une liste de référence proposant des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau adaptées à chaque secteur d'activité facilite l'adoption de ces mesures par les préleveurs dans chaque secteur d'activité.	Avoir un document de référence sur les mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau propres à chaque secteur d'activité qui soit à jour avec les connaissances et disponible auprès des promoteurs et des analystes.	Valider la version préliminaire (aut 2014) Rendre le document accessible aux promoteurs et aux analystes (déc. 2014) Compiler l'information provenant autorisations demandées (en continu) Poursuivre la recherche documentaire sur chaque secteur d'activité (en continu)	D'autres travaux plus approfondis seront effectués au cours de 2016.	
----	--	---	---	--	---	--	--



N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Objectif 3 : Promouvoir le maintien d'une quantité d'eau et d'une qualité de l'eau suffisantes pour assurer l'intégrité des écosystèmes**

**Cible 3.1 : Élaborer et mettre en application des méthodes pour tenir compte des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau sur la capacité de support des écosystèmes et la vulnérabilité des prélèvements d'eau potable**

11	Évaluation des impacts cumulatifs lors de l'analyse des demandes de prélèvements, de consommation et de transferts d'eau	En cours	<p><i>Répond également à l'objectif 5</i></p> <p>La méthode mise au point pour analyser les impacts cumulatifs des prélèvements d'eau permet de s'assurer que des quantités suffisantes d'eau sont disponibles pour maintenir l'intégrité des écosystèmes. Les préleveurs doivent mettre en œuvre des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau plus ou moins exigeantes en fonction de leur impact potentiel sur l'intégrité des écosystèmes afin d'obtenir l'autorisation de faire leur prélèvement d'eau dans le cadre du nouveau régime d'autorisation des prélèvements d'eau prévu au projet de Règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection.</p>	Établir un processus/méthodologie permettant la prise en compte des impacts cumulatifs des prélèvements lors de l'autorisation par le MDDELCC.	<p>Participer aux travaux du sous-comité du CCME sur les débits environnementaux. Tenue de rencontres techniques concernant les travaux menant à la méthode d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau au Québec.</p> <p>Participer à des rencontres pour établir la portée du projet de recherche avec le CEHQ et Ouranos.</p>	<p>Participation aux travaux du CCME.</p> <p>En se basant sur les travaux du CCME en 2014, une nouvelle approche pour le Québec a été élaborée, qui inclut une méthode d'évaluation des impacts cumulatifs. Elle fait l'objet des rencontres pour trouver des partenaires gouvernementales.</p> <p>Participation aux rencontres dans le cadre du programme de gestion de l'eau d'Ouranos.</p>	
----	--	----------	---	--	---	---	--

**Cible 3.2 : Adapter la gestion de la quantité d'eau afin de tenir compte de la capacité de support des écosystèmes**

12	Adaptation de la gestion des barrages publics	En continu	Les plans de gestion des ouvrages gérés par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) énoncent les paramètres d'exploitation des ouvrages qui tiennent compte des périodes de crues et de faible hydraulité. Au besoin, les plans de gestion sont adaptés pour optimiser la gestion dans la perspective, notamment, de respecter la capacité de support des écosystèmes.	Assurer une gestion écosystémique en continu des barrages du Gouvernement du Québec afin d'optimiser la capacité de support des écosystèmes en période de crue et d'étiage.	Suivi en continu des 39 barrages publics du Gouvernement du Québec.	Les 39 barrages publics du Gouvernement du Québec ont été suivis en continu.	
13	Commission de planification et de régulation de la rivière des Outaouais (CPRRO)	En cours	La Commission est formée de représentants du Canada, de l'Ontario et du Québec et elle assure une gestion intégrée des principaux réservoirs du bassin versant de la rivière des Outaouais. Cette gestion vise une protection contre les inondations le long de la rivière des Outaouais et de ses affluents et dans la région de Montréal en tenant compte des intérêts des différents utilisateurs. Les réservoirs permettent aussi un apport en eau supplémentaire en période d'étiage afin, notamment, de maintenir l'intégrité des écosystèmes. La Commission prévoit fixer des objectifs communs pour optimiser la gestion intégrée lors des périodes d'étiage.	<p>En période de crue, gestion écosystémique en continu des barrages suivant l'Entente de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (CPRRO) afin d'optimiser la capacité de support des écosystèmes.</p> <p>En période d'étiage, gestion écosystémique en continu des barrages suivant l'Entente de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (CPRRO) afin d'optimiser la capacité de support des écosystèmes.</p>	<p>Dépôt du rapport annuel 2014 de la CPRRO qui fait le suivi des plans de gestion en période de crue des barrages inclus dans l'Entente de la CPRRO.</p> <p>Renouvellement de l'entente verbale assurant la capacité de support des écosystèmes en période d'étiage des barrages inclus dans l'Entente de la CPRRO.</p>	<p>Le rapport annuel 2014 de la CPRRO a été déposé.</p> <p>En 2015, compte-rendu de la réunion de mars et/ou juin indiquant l'entente verbale assurant la capacité de support des écosystèmes en période d'étiage des barrages inclus dans l'Entente de la CPRRO.</p>	

**Orientation 2 : Adopter et mettre en œuvre une gestion des prélèvements d'eau qui tient compte de l'impact anticipé des changements climatiques**

**Objectif 4 : Connaître les quantités d'eau prélevées, consommées et rejetées**

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
<b>Cible 4.1 : Se doter d'un système de gestion des prélèvements d'eau</b>							
14	Mise en fonction du Système informatique sur la gestion des prélèvements en eau (GPE)	Mars 2010	Ce système informatique permet de recueillir dans une base de données toute l'information sur les prélèvements d'eau au Québec obtenue dans le cadre du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau et du Règlement sur les redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau. Ces données sont à la base des connaissances sur les quantités d'eau prélevées au Québec pour des volumes égaux ou supérieurs à 75 000 litres par jour et le système GPE permet de les regrouper de façon structurée.	Au plus tard en mars 2009, avoir développé et mis en ligne un système de gestion des prélèvements d'eau pour répondre au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.	Mesure complétée	Mesure complétée	Le système informatique de gestion des prélèvements d'eau a été développé et mis en ligne. Le système est 100 % fonctionnel et permet de récolter les données sur les prélèvements d'eau au Québec.
<b>Cible 4.2 : Développer et consolider les connaissances sur les quantités d'eau prélevées pour tous les secteurs d'activité</b>							
15	Entente administrative MAPAQ-MDDELCC sur la déclaration des prélèvements d'eau destinés à des fins agricoles et piscicoles	7 décembre 2011 Échéance : 30 sept. 2016, avec reconduction tacite	Cette entente vise à faciliter la déclaration des prélèvements d'eau des producteurs agricoles et piscicoles. L'entente prévoit notamment la mise en place d'un projet de suivi d'entreprises types pour la détermination de standards de prélèvement d'eau en pisciculture afin d'établir des standards facilitant la déclaration annuelle des entreprises piscicoles touchées par le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau adopté le 22 juin 2011. Cette mesure contribue à améliorer les connaissances sur les volumes d'eau prélevés et consommés en agriculture et en aquaculture.	Annuellement, au plus tard le 31 mars, le MAPAQ transmet au MDDELCC des données sur les prélèvements d'eau agricoles et piscicoles sur l'ensemble du territoire du Québec. Les données doivent être ventilées mensuellement, par région administrative, par bassin versant, par code SCIAN et par provenance (souterrain/surface).  Développer et mettre en ligne un guide d'application destiné à la clientèle agricole et piscicole pour l'application du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau. Le document doit être en ligne au 1er janvier 2015.	Transmission par le MAPAQ au MDDELCC des données 2014 sur les prélèvements d'eau agricoles et piscicoles sur l'ensemble du territoire du Québec.  Mise en ligne sur le site Internet du MDDELCC le guide d'application du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau destiné à la clientèle agricole et piscicole.	Le MAPAQ a transmis au MDDELCC les données 2014 sur les prélèvements d'eau agricoles et piscicoles sur l'ensemble du territoire du Québec.  Le guide d'application du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau destiné à la clientèle agricole est en ligne sur le site Internet du MDDELCC.	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
2	<p>Mise en vigueur du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE)</p>	<p>Adopté le 12 août 2009, mis en vigueur le 10 septembre 2009 et modifié le 22 juin 2011</p>	<p><i>Répond également à l'objectif 1</i>  L'article 9 du Règlement oblige les préleveurs de 75 000 litres ou plus par jour sur tout le territoire du Québec à déclarer les prélèvements d'eau.  L'article 18.7 oblige les préleveurs ayant la capacité de prélever 379 000 litres ou plus par jour à déclarer, sur le territoire de l'Entente Grands Lacs-Saint-Laurent, les volumes prélevés, consommés et transférés hors du bassin du fleuve Saint-Laurent. Cette mesure contribue à développer les connaissances sur les quantités d'eau prélevées dans chaque secteur d'activité pour l'ensemble du Québec.</p>	<p>Annuellement, au plus tard le 31 mars, recevoir les déclarations annuelles des préleveurs qui prélèvent plus de 75 000 litres par jour et ce, pour l'ensemble du territoire.</p> <p>Annuellement, au plus tard le 31 mars, sur le territoire de l'Entente GLSL, recevoir les déclarations annuelles des préleveurs ayant une capacité de prélèvement supérieure à 379 000 litres par jour.</p> <p>Annuellement, mettre en œuvre un protocole d'assurance qualité pour s'assurer de la qualité des données transmises.</p>	<p>Recevoir les déclarations annuelles des préleveurs qui prélèvent plus de 75 000 litres par jour et ce, pour l'ensemble du territoire.</p> <p>Recevoir les déclarations annuelles des préleveurs ayant une capacité de prélèvement supérieure à 379 000 litres par jour sur le territoire de l'Entente GLSL.</p> <p>Appliquer le protocole d'assurance qualité pour s'assurer de la qualité des données transmises.</p>	<p>Les déclarations annuelles 2014 des préleveurs qui prélèvent plus de 75 000 litres par jour et ce, pour l'ensemble du territoire ont été reçues.</p> <p>Les déclarations annuelles 2014 des préleveurs ayant une capacité de prélèvement supérieure à 379 000 litres par jour sur le territoire de l'Entente GLSL ont été reçues.</p> <p>Le protocole d'assurance qualité pour s'assurer de la qualité des données transmises a été mis en application.</p>	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Objectif 5 : Considérer les modifications qu'apporteront les changements climatiques dans la dynamique de l'offre et de la demande**

**Cible 5.1 : Développer et consolider les connaissances sur l'offre en eau souterraine**

16	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES)	Premières annonces officielles de financement au printemps 2009	Ce programme d'acquisition de connaissances permet de connaître le volume et la recharge des nappes phréatiques. Cette mesure permet de développer les connaissances sur l'offre en eau souterraine.	Durant les 5 prochaines années, poursuivre le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Québec méridional	Superficie couverte pour le Québec méridional municipalisé (en %)	77%	
----	--	---	--	---	---	-----	--

**Cible 5.2 : Développer et consolider les connaissances sur les effets des changements climatiques sur l'offre en eau de surface**

17	Production de l'Atlas hydroclimatique du Québec méridional à l'horizon 2050	Mars 2013	Cet atlas illustre les impacts des changements climatiques (CC) sur le régime hydrique des tributaires du fleuve Saint-Laurent à l'horizon 2050. Cela permet ainsi de savoir comment évoluera l'offre en eau de surface en fonction des changements climatiques et de déterminer le besoin d'appliquer des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau dans les bassins versants (BV) vulnérables.	D'ici 2020, avoir produit une série d'Atlas Hydroclimatiques (3) en améliorant itérativement le contenu et la méthodologie sous-jacente.	Production de l'Atlas 2015.	L'Atlas 2015 a été produit.	
----	---	-----------	---	--	-----------------------------	-----------------------------	--

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
18	Mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) 2011-2026	29 novembre 2011	<p><i>Répond également aux objectifs 9 et 12</i></p> <p>Le Programme de prévision numérique environnementale du PASL 2011-2026 permet d'avoir une meilleure compréhension de l'écosystème du Saint-Laurent, notamment en ce qui concerne les niveaux et les débits d'eau. Il permet d'évaluer l'impact des changements climatiques sur les ressources hydriques et de déterminer le besoin d'appliquer des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau dans les bassins versants vulnérables.</p> <p>Les travaux du Comité de concertation sur les changements climatiques permettront de dresser un portrait d'ensemble des enjeux relatifs aux impacts des changements climatiques sur le Saint-Laurent et des besoins en développement de connaissances sur les impacts et les besoins d'adaptation. L'adaptation aux changements climatiques peut passer par la mise en place de mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.</p> <p>Le projet 7.2.1 de l'enjeu Pérennité des usages intitulé « Étudier les impacts des changements climatiques sur les apports en eau » permet de développer les connaissances sur les effets des changements climatiques sur l'offre en eau.</p>	<p>Dans les 5 prochaines années, mettre en œuvre des activités dans le PASL qui concernent plus spécifiquement les impacts des changements climatiques sur l'offre et la demande en eau :</p> <p>- À l'horizon 2016, réaliser le projet 7.2.1 <i>étudier les impacts des changements climatiques sur les apports en eau.</i></p> <p>- À l'horizon 2016, réaliser le projet 7.2.3 <i>mettre en place un Comité de concertation sur les changements climatiques.</i></p> <p>Dans la prochaine programmation d'activités 2016-2021, développer des projets en lien avec l'impact des changements climatiques sur l'offre et la demande en eau.</p> <p>Pour les 5 prochaines années, poursuivre les travaux du Groupe de travail prévision numérique environnementale.</p>	<p>Suivi 2014-2015 du projet 7.2.1 Étudier les impacts des changements climatiques sur les apports en eaux.</p> <p>Suivi 2014-2015 du projet 7.2.3 Mettre sur pied un comité de concertation sur les changements climatiques.</p> <p>Suivi des travaux du Groupe de travail prévision numérique environnementale.</p>	<p>Le projet 7.2.1 Étudier les impacts des changements climatiques sur les apports en eaux se déroule comme prévu.</p> <p>Le projet 7.2.3 Mettre sur pied un comité de concertation sur les changements climatiques se déroule comme prévu.</p> <p>Les travaux du Groupe de travail prévision numérique environnementale se déroulent comme prévu.</p>	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Cible 5.3 : Mettre en place un cadre d'action relatif aux impacts des changements climatiques qui prend en compte les ressources en eau**

19	Mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020	Avril 2013	La Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques vise à renforcer la résilience de la société relativement aux impacts des changements climatiques. Elle accorde une grande importance aux ressources hydriques. Le seizième objectif de la Stratégie vise à « prioriser la conservation et la protection des ressources hydriques » en vue de conserver la biodiversité et les bénéfices offerts par les écosystèmes dans un contexte de changements climatiques. L'adaptation aux changements climatiques et la protection des ressources hydriques peuvent passer par l'adoption de mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.	Mise en œuvre de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques.	Mesure complétée	Mesure complétée	La Stratégie d'adaptation aux changements climatiques a été lancée en 2012 et elle inclut un objectif sur la conservation de l'eau.
20	Soutien à des projets de recherche du consortium Ouranos en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau et les changements climatiques, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2013-2020 (PACC 2013-2020) sur les changements climatiques.	Avril 2013	La priorité 6 du PACC 2013- 2020 est de soutenir la recherche en adaptation aux changements climatiques. Elle vise notamment à financer la réalisation de travaux de recherche du consortium Ouranos permettant d'améliorer la connaissance sur les ressources en eau. Cet aspect de cette priorité permet d'accroître, entre autres, les connaissances sur les effets des changements climatiques sur la conservation et d'utilisation efficace de l'eau dans un contexte de changements climatiques ainsi que de développer des solutions d'adaptation.	Accroître les connaissances sur l'impact des changements climatiques sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau et sur les solutions d'adaptation, dans le cadre du PACC 2013-2020.	Nombre de projets de recherche Ouranos financés dans le cadre du PACC 2013-2020 et en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau et les changements climatiques.	1 projet financé : <i>Précipitations maximales probables et inondations maximales probables en fonction de conditions climatiques changeantes (Probable maximum precipitation and probable maximum flood under changing climate conditions).</i>	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Cible 5.4 : Élaborer et mettre en application une méthode pour tenir compte des impacts cumulatifs, dont ceux des changements climatiques, sur les ressources en eau**

11	Évaluation des impacts cumulatifs lors de l'analyse des demandes de prélèvements, de consommations et de transferts d'eau	En cours	<p><i>Répond également à l'objectif 3</i></p> <p>L'impact des changements climatiques sur la modification du régime hydrique (indicateurs hydrologiques) est pris en compte dans l'évaluation des impacts cumulatifs sur les composantes sensibles (écosystèmes et usages) du bassin. Cette mesure permet de tenir compte de l'impact des changements climatiques sur la vulnérabilité des bassins versants et de prévoir des mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau pour en diminuer la vulnérabilité.</p>	Établir un processus/méthodologie permettant la prise en compte des impacts cumulatifs des prélèvements lors de l'autorisation par le MDDELCC.	<p>Participer aux travaux du sous-comité du CCME sur les débits environnementaux. Tenue de rencontres techniques concernant les travaux menant à la méthode d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau au Québec.</p> <p>Participer à des rencontres pour établir la portée du projet de recherche avec le CEHQ et Ouranos.</p>	<p>Participation aux travaux du CCME. En se basant sur les travaux du CCME en 2014, une nouvelle approche pour le Québec a été élaborée, qui inclut une méthode d'évaluation des impacts cumulatifs. Elle fait l'objet des rencontres pour trouver des partenaires gouvernementales.</p> <p>Participation aux rencontres dans le cadre du programme de gestion de l'eau d'Ouranos.</p>	
----	---	----------	---	--	---	--	--

**Orientation 3 : Mettre en place un suivi du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau**

**Objectif 6 : Élaborer le processus d'évaluation de l'atteinte des objectifs et réaliser l'évaluation**

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Cible 6.1 : Déterminer et appliquer le processus de suivi annuel et le bilan quinquennal du Programme**

E1	Déterminer des cibles quinquennales pour chaque objectif du Programme	Dépôt du programme en septembre 2013.	Afin de faciliter l'évaluation de l'avancement du Programme sur le plan de l'atteinte de chaque objectif, il faut être capable de déterminer les différentes facettes de ces objectifs. Ces facettes sont déterminées à l'intérieur des cibles quinquennales. Les premières cibles sont établies en fonction des mesures contenues dans l'inventaire lors du dépôt de la première version du Programme.	Définir, durant la première année de mise en œuvre du programme, des cibles quinquennales pour chaque objectif afin de faciliter le suivi et l'évaluation quinquennale du programme.	Mesure complétée	Mesure complétée	
E2	Déterminer les indicateurs pour chaque mesure du Programme	Dépôt du programme en septembre 2013.	En collaboration avec les responsables des mesures dans chaque ministère concerné, il faut déterminer des cibles annuelles mesurables au moyen de différents indicateurs.	Définir, durant la première année de mise en oeuvre du programme, en concertation avec les chargés de mesure, des objectifs quinquennaux ainsi que des indicateurs de suivi annuels pour chaque mesure.	Mesure complétée	Mesure complétée	
E3	Faire le suivi annuel des mesures du Programme	En cours	Annuellement, le MDDELCC devra faire un suivi des indicateurs des mesures tels qu'ils auront été définis en collaboration avec les ministères concernés. Cette évaluation annuelle devra être rendue publique.	Annuellement, procéder au suivi des indicateurs mesures en collaboration avec les chargés de chaque mesure dans les ministères concernés.  Rédiger le bilan annuel du programme et le transmettre au Conseil régional. Le bilan sera rendu public par celui-ci.	Effectuer le suivi des indicateurs 2015 de chaque mesure en collaboration avec les ministères concernés.  Rédiger le bilan annuel 2015 du programme.  Transmettre le bilan annuel 2015 au Conseil régional.  Rendre public le bilan 2015 par le Conseil régional.	Le suivi des indicateurs 2015 de chaque mesure a été effectué en collaboration avec les ministères concernés.  Le bilan annuel 2015 du programme a été rédigé.  Le Bilan annuel 2015 a été transmis au Conseil régional.  Le bilan 2015 a été rendu public par le Conseil régional.	



N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
E4	Faire l'évaluation quinquennale des cibles	En cours	Tous les cinq ans, le MDDELCC devra faire une évaluation du Programme de conservation. Il s'agira d'évaluer l'atteinte des objectifs relativement à la progression à l'intérieur des cibles quinquennales.	En 2018, procéder à l'évaluation quinquennale des cibles.	S.o	S.o	
E5	Fixer de nouvelles cibles quinquennales	En cours	Lors du suivi annuel, les nouvelles mesures en cours d'élaboration dans chaque ministère concerné seront recensées afin de les ajouter au Programme.	En 2018, après avoir procédé à l'évaluation quinquennale des cibles (E4), après avoir recensé les nouvelles mesures de conservation (E6), fixer de nouvelles cibles quinquennales.	S.o	S.o	

**Cible 6.2 : Utiliser les connaissances acquises pour adapter le Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau**

E6	Recenser les nouvelles mesures en cours d'élaboration	En cours	Permet la mise à jour en continue du programme.	Annuellement, recenser les nouvelles mesures en cours d'élaboration dans les différents ministères impliqués dans le Programme de conservation.	Recenser les nouvelles mesures en cours d'élaboration dans les différents ministères impliqués dans le Programme de conservation.	Les nouvelles mesures en cours d'élaboration dans les différents ministères impliqués dans le Programme de conservation ont été recensées.	
----	---	----------	---	---	---	--	--

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Objectif 7 : Faire du suivi une source de connaissances et de savoir-faire pour les signataires de l'Entente et tous les acteurs et les utilisateurs de l'eau**

**Cible 7.1 : Diffuser les résultats du suivi annuel et du bilan quinquennal du Programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau**

E7	Diffuser les résultats du suivi annuel des mesures sur le Portail des connaissances sur l'eau	Annuellement	Annuellement, le MDDELCC doit effectuer un suivi de l'avancement des mesures et rendre public ce rapport. Cette diffusion se fera sur le Portail des connaissances sur l'eau.	Lorsque le Portail des connaissances sur l'eau sera en ligne et accessible (mesure 38), y diffuser les résultats du suivi annuel des mesures.	Diffusion des résultats du suivi annuel des mesures sur le Portail des connaissances sur l'eau.	Le Portail des connaissances sur l'eau est en développement. Entre-temps, les résultats sont diffusés sur la vitrine Web du MDDELCC.	
E8	Présenter le rapport de l'évaluation quinquennale aux membres du Conseil régional et le diffuser sur le Portail des connaissances sur l'eau	Tous les 5 ans à partir de 2013 (2018)	Tous les cinq ans, le MDDELCC doit effectuer une évaluation de l'atteinte des objectifs du Programme. Le rapport doit être remis aux membres du Conseil régional et être rendu public grâce à une diffusion sur le Portail des connaissances sur l'eau.	En 2018, transmettre le rapport d'évaluation quinquennale au Conseil régional et le diffuser sur le Portail des connaissances sur l'eau.	S.o.	S.o.	

**Orientation 4 : Encourager la recherche scientifique, le développement technologique et l'acquisition de connaissances**

**Objectif 8 : Renforcer les efforts d'acquisition de connaissances sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau**

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
<b>Cible 8.1 : Développer et consolider les connaissances sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau dans les secteurs municipal, minier et agricole</b>							
21	Participation aux événements et aux comités qui rassemblent les experts du domaine pour améliorer les connaissances du MAMOT sur les concepts liés à l'économie d'eau (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable)	En continu	Le MAMOT participe aux formations de l'American Water Works Association (AWWA) et au comité canadien sur l'économie d'eau. Cette mesure permet de développer et de consolider les connaissances sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau dans le secteur municipal.	Participation aux événements et aux comités qui rassemblent les experts du domaine pour améliorer les connaissances du MAMOT sur les concepts liés à l'économie d'eau.	Participation aux comités canadien et québécois sur l'économie d'eau.	Présentation donnée et participation au congrès INFRA. Participation aux comités canadien et québécois sur l'économie d'eau.	
22	Organiser et préparer des séances de formation sur l'économie d'eau pour accompagner les municipalités (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable)	En continu	Les 18 séances de formation en région et les 2 conférences Web organisées par le MAMOT ont rejoint plus de 700 représentants du milieu municipal pour les soutenir dans leur démarche. Une formation annuelle de 2 jours sur la Stratégie d'économie d'eau potable (SEEP), préparée en collaboration avec RÉSEAU Environnement, a rejoint plus de 250 intervenants. Une conférence Web sur le suivi de la SEEP et sur le nouveau formulaire est maintenant accessible gratuitement sur le site de Québec municipal. La Stratégie sera présentée lors d'une vingtaine de congrès et de conférences par année. Cette mesure permet de consolider et partager les connaissances sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau auprès des acteurs du secteur municipal.	Consolider et partager les connaissances sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau auprès des acteurs du secteur municipal en organisant des séances de formation sur l'économie d'eau.	Organiser et préparer des séances de formation sur l'économie d'eau.	Articles et vidéos publiés sur la saine gestion de l'eau en collaboration avec le Magazine Source, le CERIU et quelques municipalités.  Mise en ligne de la formation sur les compteurs d'eau et systèmes de relève de Réseau Environnement.	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
23	Production annuelle de bilans municipaux sur l'utilisation de l'eau pour évaluer les quantités d'eau distribuées et les pertes d'eau dans les réseaux de distribution (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable)	8 juin 2012	Dans le cadre de la SEEP, les municipalités doivent produire un bilan annuel de leur utilisation de l'eau. Une base de données centrale regroupe les données transmises par les municipalités (environ 200 données par municipalité). Cette mesure permet de consolider les connaissances sur les quantités d'eau distribuée et sur les pertes en réseau pour le secteur municipal.	Consolider les connaissances sur les quantités d'eau distribuées et sur les pertes en réseau pour le secteur municipal par la mise à jour du rapport annuel de gestion de l'eau potable.	Mise à jour du rapport annuel de gestion de l'eau potable avec les données de 2013.	Rapport de l'usage de l'eau potable 2013 publié le 4 août 2015.	
24	Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier	Décret approuvé le 27 mars 2013/ 2012-2013 à 2016-2017	Dans le cadre de ce programme, plusieurs des priorités de recherche traitent de l'eau : contrôle des infiltrations d'eau, drainage minier acide, gestion des rejets miniers dans l'eau, traitement passif de l'eau, réduction de la consommation de l'eau. Cette mesure permet de développer les connaissances sur l'utilisation de l'eau dans le secteur minier (industriel).	Acquérir des connaissances sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau en finançant des projets de recherche dans le cadre du Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier mis de l'avant par le Fonds de Recherche du Québec - Nature et Technologie. De 2013-2015, 3 appels de propositions seront lancés pour un total de 15 millions de dollars.	Nombre de projets financés en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau durant le second appel de proposition	À la suite du second appel de propositions fait en juillet 2014, 2 des 19 projets financés en 2015 sont en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau.	
25	Projets de recherche et transfert technologique touchant la conservation et l'optimisation de l'usage de l'eau en agriculture dans le cadre de l'action visant l'élaboration de stratégies de conservation et de gestion de l'eau du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.	En cours	Cette mesure vise la réalisation de projets de recherche et de transfert technologique touchant la conservation et l'optimisation de l'usage de l'eau en agriculture. Les résultats des projets permettent de consolider les connaissances sur l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole et, ainsi de trouver des moyens efficaces pour réduire l'utilisation de l'eau dans ce secteur d'activité.	Réalisation de 5 projets de recherche sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau d'ici 2018.	Nombre de projets de recherche complétés.	Aucun projet de recherche complété.	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
26	Projet de caractérisation de l'usage de l'eau en irrigation	En cours de avril 2013 à mars 2016	Ce projet a pour objectifs de quantifier des doses d'irrigation et la réserve utile des sols, de tester des méthodes d'estimation des prélèvements d'eau et de réaliser un bilan saisonnier des apports d'eau, en vue d'estimer dans quelle mesure les apports d'eau de l'irrigation par les producteurs agricoles sont insuffisants ou excessifs. Les résultats de ces projets permettent de consolider les connaissances sur l'utilisation de l'eau pour l'irrigation dans le secteur agricole et, ainsi, d'optimiser l'utilisation de l'eau d'irrigation en agriculture.	Réalisation du projet de caractérisation de l'usage de l'eau en irrigation d'ici 2016.	Pourcentage d'avancement du projet de recherche (%).	Projet de recherche avancé à 95 %.	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Objectif 9 : Encourager les partenariats de recherche, la recherche multidisciplinaire et les activités de collaboration**

**Cible 9.1 : Élaborer et mettre en place un espace de collaboration pour les chercheurs dans le domaine de l'eau**

27	Espace collaboratif sur le Portail des connaissances sur l'eau	En cours	Cet espace collaboratif se veut un lieu d'échange de connaissances et de savoir-faire entre les différents acteurs et utilisateurs (gouvernements, municipalités, entreprises, associations, comités de bassin versant, etc.) et les chercheurs universitaires. Cette mesure permet de mettre à la disposition des usagers un espace de collaboration et encourage ainsi les partenariats de recherche et les activités de collaboration.	Dans le 5 prochaines années, création d'un projet pilote avec des chercheurs dans le domaine de l'eau.	Dépôt de l'architecture détaillée. Acceptation du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) (voir mesure no 38).	L'architecture détaillée du Portail est terminée.	
----	--	----------	---	--	---	---	--

**Cible 9.2 : Inclure les notions de partenariat, de multidisciplinarité et de collaboration dans la définition des projets de recherche du gouvernement relatifs à l'eau**

18	Mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 (PASL)	29 novembre 2011	<i>Répond également aux objectifs 5 et 12</i> Les projets inclus dans le cadre du PASL doivent être conçus et réalisés en collaboration avec au moins un ministère du gouvernement provincial et du fédéral. Le Comité de concertation sur les changements climatiques a notamment comme objectif de déterminer des projets de recherche en concertation avec les acteurs du milieu. La mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent via la tenue d'un Forum annuel et la mise en place de Tables de concertation régionales (TCR) favorise la participation des collectivités.	Avoir réalisé la programmation d'actions conjointes 2011-2016 ainsi que les activités des programmes de suivi de l'état du Saint-Laurent et de prévision numérique environnementale.  De plus, avoir réalisé une gestion intégrée du Saint-Laurent par la tenue d'un forum annuel et la mise en place de 6 TCR. À partir de 2016, avoir développé et mis en œuvre le plan 2016-2021.	Faire le suivi du bilan 2014-2015 des projets et activités.  Poursuivre la mise en place des TCR.  Tenir un Forum annuel sur le Saint-Laurent.	Le bilan 2014-2015 des projets et activités du PASL a été réalisé en mai 2014.  6 TCR ont été désignées au moment du suivi.  Le Forum 2014 sur le Saint-Laurent a eu lieu.	
----	---	------------------	---	--	--	--	--

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Objectif 10 : Miser sur la mise au point de technologies de l'eau avant-gardistes**

**Cible 10.1 : Introduire le volet de la conservation et de l'utilisation efficace de l'eau dans les stratégies et les programmes visant à soutenir la mise au point de technologies**

28	Comité sur les nouvelles technologies de traitement des eaux usées domestiques	Création du comité en 1999; Protocole publié en 2008	Ce comité vise à assurer la santé publique et la protection de l'environnement par une validation des prétentions de performance des technologies de traitement d'eau et un contrôle de la qualité des projets autorisés par le Ministère ou subventionnés par le MAMOT. Il vise aussi à assurer une diffusion et la disponibilité de l'information technique relative à ces technologies. Cette mesure permet de contrôler la qualité des nouvelles technologies de l'eau.	Diffusion d'informations sur les nouvelles technologies en matière de traitement des eaux usées domestiques et de traitement de l'eau potable en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau.	Nombre de fiches d'information techniques concernant des nouvelles technologies publiées sur le site Web du MDDELCC en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau.	20 fiches d'information techniques publiées.	
----	--	--	---	--	--	--	--

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
29	Appuyer la recherche et l'innovation.	En développement; échéancier à venir	<p>Le volet du soutien à l'innovation technologique dans les entreprises faisant partie du programme d'appui à l'innovation issu de la Stratégie a, entre autres, comme objectif de soutenir la mise au point et la commercialisation de procédés et de technologies pouvant limiter et corriger les dommages relatifs à l'eau.</p> <p>Dans la Politique nationale de recherche et d'innovation, 2 programmes d'aide à l'innovation peuvent soutenir des projets ou des centres touchant la conservation et l'utilisation efficace de l'eau. Il s'agit du Volet 1 du Programme d'appui à l'innovation (PAI), Soutien au démarrage d'entreprises technologiques en démarrage, et le Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT), volet 1, enveloppe des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Un des centres existants, le Centre des technologies de l'eau (CTE) est dédié à ce domaine.</p> <p>Cette mesure permet de soutenir la mise au point de nouvelles technologies de l'eau.</p>	Soutenir la mise au point de nouvelles technologies en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau.	<p>Nombre d'entreprises technologiques créées en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau (dans le cadre du CTE).</p> <p>Nombre de brevets délivrés à des petites et moyennes entreprises (PME) en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau (dans le cadre du CTE).</p> <p>Taux de croissance médian du chiffre d'affaires des entreprises en lien avec la conservation et l'utilisation efficace de l'eau en affaires avec le CTE.</p>	<p>Dans le cadre du PAI : Le programme n'existe plus au MEIE depuis 2014. Il n'y aura donc pas d'autres suivis.</p> <p>Dans le cadre du CTE : Données non exigées en 2014-2015.</p>	
30	Projets du Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire (PSIA) / Programme Innov'Action agroalimentaire (à partir de 2013)	2009	Certains des projets financés par le PSIA touchent l'optimisation de l'utilisation de l'eau en agriculture. Cette mesure permet de soutenir la mise au point de nouvelles technologies de l'eau en agriculture.	Soutenir la mise au point de nouveaux processus et technologies en agriculture en finançant 15 projets qui touchent l'optimisation de l'utilisation de l'eau ou l'amélioration de la qualité de l'eau.	Nombre de projets terminés.	2 projets terminés.	
31	Programme d'approvisionnement en eau Canada-Québec (PAECQ)	Programme terminé en 2009	Le PAECQ visait la réalisation de projets individuels ou collectifs pour optimiser l'irrigation en agriculture. Cette mesure a permis de soutenir la mise au point de nouvelles technologies de l'eau en agriculture.	Compléter le Programme d'approvisionnement en eau Canada-Québec (PAECQ).	Mesure complétée	Mesure complétée	Le programme a été complété en 2009.



**Orientation 5 : Sensibiliser, informer, outiller et mobiliser les acteurs et les utilisateurs de l'eau**

**Objectif 11 : Conscientiser les acteurs et les utilisateurs de l'eau à la valeur de l'eau**

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
32	Le coin de Rafale	En cours et en continu	Cette section du site Internet du MDDELCC s'adresse spécifiquement aux jeunes. Cette mesure permet de sensibiliser la clientèle jeunesse à la conservation et l'utilisation efficace de l'eau.	Conscientiser la clientèle jeunesse au moyen de capsules d'information « Sais-tu que » et d'aventures Rafales sur le thème de la conservation et l'utilisation efficace de l'eau.	Production et mise en ligne d'une capsule d'information « Sais-tu que » sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau.	Capsule d'information « Sais-tu que » sur la conservation et l'utilisation efficace de l'eau à la maison mise en ligne en décembre 2015.	
33	Site Internet du MDDELCC	Mise en ligne de la page le 1 <sup>er</sup> septembre 2013; Mise à jour annuelle le 1 <sup>er</sup> septembre de chaque année.	Une page Internet sur le programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau est publiée sur le site Internet du MDDELCC dans la section Eau. Elle présente le programme et permet de sensibiliser la population à la valeur de l'eau.	Alimenter la page Internet sur le programme.	Mise à jour de la page en décembre 2014.	Mise à jour effectuée.	
34	Programme éducatif pour les élèves de 5 <sup>e</sup> année conçu en collaboration avec le Centre d'interprétation de l'eau et le Ministère de l'Éducation des loisirs et des sports (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable)	Programme lancé le 19 septembre 2014	Cette mesure permet de sensibiliser la clientèle jeunesse à la conservation et à l'utilisation efficace de l'eau.	Sensibiliser la clientèle jeunesse à la conservation et à l'utilisation efficace de l'eau par la mise en place d'un programme éducatif.	Mesure complétée	Mesure complétée	Le programme Fantastiko a été lancé le 29 septembre 2014. Il vise à sensibiliser la clientèle jeunesse à la conservation et l'utilisation efficace de l'eau.
35	Poursuivre le partenariat avec RÉSEAU Environnement pour le Programme d'économie d'eau potable (PEEP) qui sensibilise les citoyens en collaboration avec les municipalités (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable)	En continu	Quelque 85 municipalités ont participé au PEEP en 2011. La page Facebook « Je consomme EAUTrement » compte près de 500 amis (entre 350 et 1 200 consultations/semaine). Au début 2012, une publicité à la radio a été diffusée à la grandeur du Québec. Cette mesure permet de sensibiliser la population à la conservation et à l'utilisation efficace de l'eau.	Sensibiliser la population à la conservation et à l'utilisation efficace de l'eau au moyen de la page Facebook "je consomme EAUTrement" et encourager les municipalités à participer au PEEP.	Participation des municipalités au PEEP et consultation de la page Facebook « Je consomme EAUTrement »	Près de 100 municipalités ont participé au PEEP en 2015. La page Facebook « Je consomme EAUTrement » compte 739 amis (une centaine de consultations par semaine).	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
36	Adhésion à la certification WaterSense qui étiquette les équipements consommant en moyenne 20 % moins d'eau (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable)	7 juin 2012	Le MAMOT et le MDDELCC ont annoncé la conclusion d'une entente pour faire la promotion du programme volontaire de certification et d'étiquetage WaterSense au Québec. Le MFQ fait la promotion du programme auprès des entreprises. Cette mesure permet de sensibiliser la population à la conservation et à l'utilisation efficace de l'eau.	Conclusion d'une entente pour faire la promotion du programme volontaire de certification et d'étiquetage WaterSense au Québec. Cette mesure permet de sensibiliser la population à la conservation et à l'utilisation efficace de l'eau.  Diffuser de l'information sur la certification WaterSense auprès des entreprises.	Mesure complétée	Mesure complétée	Une entente pour faire la promotion du programme volontaire de certification et d'étiquetage WaterSense au Québec a été adoptée.  Deux guides d'information sur la certification WaterSense auprès des entreprises ont été diffusés.
9	Mise en vigueur du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau	Adopté le 1 <sup>er</sup> décembre 2010 et mis en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2011	<i>Répond également à l'objectif 2</i> En obligeant les préleveurs d'eau de 75 000 litres et plus par jour à payer une redevance au prorata de leur prélèvement d'eau, ce règlement aura comme effet de les sensibiliser à la valeur de l'eau et de favoriser une utilisation efficace de l'eau.	Mettre en place des incitatifs économiques qui encouragent les utilisateurs de l'eau à diminuer le volume de leurs prélèvements d'eau.  L'objectif pour les 5 prochaines années est de suivre les variations annuelles des volumes d'eau prélevés par les préleveurs ayant payé des redevances sur l'utilisation de l'eau.	Volume d'eau total (m3) sur lequel un montant de redevance sur l'utilisation de l'eau a été payé au 1 <sup>er</sup> octobre 2015 (pour l'année 2014).	851 014 185 m3 (15 octobre 2015)	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Objectif 12 : Rendre l'information sur les ressources en eau, la qualité de l'eau, les écosystèmes aquatiques et les différents usages de l'eau plus accessible à tous les acteurs et les utilisateurs de l'eau**

**Cible 12.1 : Développer des plateformes pour rendre publique l'information liée aux ressources en eau et favoriser le partage de connaissances**

37	Créer une section « Grand dossier » sur la Stratégie d'économie d'eau potable (SEEP) sur le site Internet du MAMOT	Complété	Une section sur la SEEP a été mise en ligne sur le site Internet du MAMOT afin de regrouper la documentation nécessaire pour accompagner les municipalités. De nouveaux documents sont régulièrement mis en ligne. Cette mesure permet de rendre l'information accessible à tous sur une plateforme publique afin de favoriser la conservation et l'utilisation efficace de l'eau par les municipalités.	Créer une section « Grand dossier » sur la SEEP sur le site Internet du MAMOT.	Mesure complétée	Mesure complétée	Une section « Grand dossier » sur la SEEP a été mise en ligne sur le site Internet du MAMOT
38	Création du Portail des connaissances sur l'eau	En cours	Le Portail sera un outil qui favorisera la collaboration, la culture de partage des connaissances sur l'eau, l'intégration de ces connaissances ainsi que leur diffusion. On recourra aussi à des sites Internet d'échange comme Facebook et Twitter qui offrent de l'information scientifique et technique vulgarisée pour le grand public.	Création et mise en ligne du portail collaboratif.	Dépôt de l'architecture détaillée. Acceptation du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).	L'architecture détaillée du Portail est terminée.	
39	Diffusion du Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques	En cours : 2014	Le Rapport quinquennal est un outil visant à informer toutes les personnes et tous les groupes préoccupés par l'eau et les écosystèmes aquatiques afin d'enrichir leurs connaissances et de les aider à mieux comprendre les enjeux relatifs aux ressources en eau et aux écosystèmes aquatiques.	Diffusion en ligne du rapport 2014 et bilan. Élaboration du second rapport pour publication en 2019.	Bilan de la première édition du rapport.	À venir.	
4	Mise en vigueur du Règlement sur les prélèvements des eaux et leur protection	Tous les articles sont mis en vigueur en avril 2015.	<i>Répond également à l'objectif 1</i> Le RPEP exige la diffusion publique d'une partie du rapport d'analyse de la vulnérabilité des prélèvements d'eau effectués à des fins de consommation humaine sur le site Internet du responsable du prélèvement. Les éléments devant être rendus publics comprennent la localisation du site de prélèvement, la localisation des aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée ainsi que le niveau de vulnérabilités déterminées conformément aux exigences du RPEP. Cette mesure contribue à rendre accessible l'information sur la vulnérabilité des sources d'eau potable.	Rendre obligatoire la publication de l'information sur la vulnérabilité des sources d'eau potable par la mise en vigueur des articles 68 et 75 du RPEP.	Entrée en vigueur des articles 68 et 75 du RPEP	Tous les articles du RPEP sont maintenant en vigueur.	Plusieurs informations relatives aux sites de prélèvements d'eau nouvellement autorisés en vertu du RPEP ont un caractère public et peuvent être diffusées.

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
18	Mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026 (PASL)	29 novembre 2011	<i>Répond également aux objectifs 5 et 10</i> Les résultats des travaux du Programme de prévision numérique environnementale sont diffusés sur le site Internet du PASL, certains résultats permettent d'informer la population en général et les décideurs en particulier sur l'évolution du régime hydrique du Saint-Laurent.	Mettre en ligne, entretenir et alimenter le site web du Plan d'action Saint-Laurent.	Mettre en ligne, entretenir et alimenter le site web du Plan d'action Saint-Laurent.	Le site web du Plan d'action Saint-Laurent est en ligne et est mise à jour régulièrement.	

N°	Mesure en application ou en cours d'élaboration	Date de mise en vigueur/Statut	Justification	Objectif quinquennal de la mesure	Indicateurs annuels 2015	Suivi de l'indicateur 2015	Évaluation de l'atteinte de l'objectif quinquennal
----	---	--------------------------------	---------------	-----------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

**Objectif 13 : Offrir aux acteurs et aux utilisateurs de l'eau des outils en matière de conservation et d'utilisation efficace de l'eau**

**Cible 13.1 : Créer des outils pour aider les acteurs de l'eau des secteurs municipal et agricole à mettre en place des pratiques de conservation et d'utilisation efficace de l'eau**

41	Production de guides et traduction de manuels de l'American Water Works Association (AWWA) (dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable)	En continu	Pour outiller les municipalités, des documents ont été produits (modèle de réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau potable, formulaire simple pour mesurer les résultats, guide intitulé « L'économie d'eau potable et les municipalités », manuels de l'AWWA traduits en français, évaluation économique de la Stratégie, etc.) et d'autres sont en préparation (devis-type pour la recherche de fuites, étude d'impact économique pour l'implantation de compteurs et de tarification, etc.). Pour outiller l'ensemble des ministères, des études de consommation sont en cours dans 50 immeubles institutionnels et un guide est en production.	Production de guides et traduction de manuels de l'AWWA	Production et mise à jour de guides	Plusieurs documents ont été produits ou mis à jour (modèle de réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau potable, formulaire de l'usage de l'eau potable mis à jour, guide « L'économie d'eau potable et les municipalités » mis à jour, rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2013, rapport sur le coût et les sources de revenu des services d'eau.	
42	Fiche d'information destinée aux entrepreneurs sur les meilleures pratiques de gestion de l'eau, à déposer sur le site Internet du Ministère de l'économie de l'innovation et de l'exportation et sur Portail Québec	En cours	<i>À définir</i>	Fournir de l'information pour les Petites et moyennes entreprises (PME) sur les meilleures pratiques en gestion de l'eau par la rédaction et la publication d'une fiche d'information pour les PME sur les meilleures pratiques en gestion de l'eau.	Dépôt de la fiche sur le site du ministère de l'économie de l'Innovation et de l'exportation (MEIE) et sur Portail Québec.	Fiche terminée. Pas encore publiée sur le site du ministère de l'économie de l'Innovation et de l'exportation (MEIE) et sur Portail Québec.	

**Objectif 14 : Mettre en valeur les actions exemplaires des acteurs et des utilisateurs de l'eau relatives aux principaux enjeux de la conservation et de l'utilisation efficace de l'eau dans les différents secteurs d'activité**

**Cible 14.1 : Trouver un moyen de mettre en valeur les actions exemplaires dans le secteur municipal**

43	Créer, avec les partenaires, un programme de reconnaissance pour les municipalités performantes	2013	Les efforts des municipalités performantes pourront être soulignés lors des congrès des associations municipales. Cette mesure permet de mettre en valeur les actions exemplaires dans le secteur municipal et d'encourager la poursuite des efforts en matière de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.	Valoriser les municipalités performantes.	Les différents moyens sont mis en œuvre pour valoriser les municipalités performantes.	Reportage sur les contrôles des pertes d'eau à Saint-Georges-de-Beauce et Adstock. Article et vidéo sur la gestion réfléchie de la distribution d'eau potable à la Ville de Québec en collaboration avec le magazine Source.	
----	---	------	---	---	--	--	--